



SDAGE 2022-2027 de MARTINIQUE : ANALYSE DU RAPPORT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

BILAN PAR QUESTIONS | TENDANCES GÉNÉRALES COMPARATIVES AVEC LA
CONSULTATION PRÉCÉDENTE | MISE À JOUR DES DISPOSITIONS AU VU DES
RÉSULTATS

PAR NATURE & DÉVELOPPEMENT



Table des matières

1	CONTEXTE.....	6
1.1	Cadre et date de la présente consultation du public.....	6
1.2	Objectifs de la consultation.....	7
1.3	Le déroulement de la consultation de 2021.....	8
1.4	Méthodologie générale de collecte de la donnée.....	10
1.5	Liste des Questions posées :.....	11
2	ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE.....	12
2.1	Les chiffres clés : quel bilan de la consultation ?.....	12
2.2	Communication : Quelle stratégie ?.....	13
2.3	Profil des participants : qui a répondu ?.....	15
2.4	Localisation des participants : où sont les participants ?.....	16
2.5	Synthèse.....	18
3	ANALYSE QUALITATIVE.....	19
3.1	Comment gérer la ressource en eau ?.....	19
3.2	Les acteurs de l'eau.....	21
3.3	Le prix de l'eau.....	23
3.4	Quelles actions pour lutter contre les pressions et la pollution de l'eau ?.....	24
3.5	Quelles modifications des comportements pour la préservation des milieux ?.....	28
3.6	La question de la réouverture de la pêche récréative en eau douce.....	31
3.7	La prise en compte du Changement climatique.....	32
3.8	Avis général sur le SDAGE.....	33
4	MISE A JOUR DES DISPOSITIONS AU VU DES RESULTATS.....	35
5	CONCLUSION.....	37
6	ANNEXES : LISTE DES PROPOSITIONS ENNONCEES PAR LE PUBLIC.....	38
7	QUESTIONNAIRE ENTIER.....	44

Liste des figures

Figure 1: Schéma des cycles de révision du SDAGE	6
Figure 2: Schéma de présentation des Orientations Fondamentales du SDAGE 2022_2077 et des 14 sous-OF	7
Figure 3: Bilan quantitatif global de la consultation et comparaison avec les précédentes consultations	12
Figure 4: Différentes sources d'informations auprès du grand public	13
Figure 5: Répartition des réponses dans le temps et selon le type de source d'information (en haut) et répartition par tranche d'âge (ci-dessous).....	14
Figure 6: Capture écran de la page Facebook officielle de l'ODE affichant les dates de publication des vidéos « Consultation du public » au mois de mai	14
Figure 7: Exemple d'articles, vidéos ou communications parues sur les magazines, journaux et réseaux sociaux.	15
Figure 8 : Répartition des participants par genre	15
Figure 9 : Répartition de la tranche d'âge (à gauche) et de la catégorie socioprofessionnelle (à droite) des votants	16
Figure 10 : Répartition des participants par agglomération (gauche) et par rapport à la population réelle des agglomérations.....	17
Figure 11: répartition du pourcentage de réponses (au prorata du nombre d'habitants). En chiffre : nombre absolu de réponses.	17
Figure 12: Q1 Que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême ?.....	19
Figure 13: Q3 Quelles sont les actions prioritaires que chaque usager peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ?	19
Figure 14 : Q2 Quel(s) acteur(s) de l'eau en Martinique connaissez-vous ? (Citez MAX 3 noms).....	21
Figure 15: Q4 Êtes-vous prêt à payer plus cher le mètre cube supplémentaire pour réduire le prix dû par les ménages à faible revenu ?.....	23
Figure 16: Q4 Répartition sur l'élévation du prix de l'eau pour le réduire pour les ménages les plus faibles par catégorie CSP	24
Figure 17: Q5 Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires).....	25
Figure 18: Q6 Selon vous, que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques ?	27
Figure 19: Q7 Selon vous, que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours ? (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires	28
Figure 20: Q10 Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible)	29
Figure 21: Q11 Quelles sont les pratiques que vous-comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)	30
Figure 22 : Q9 Êtes-vous favorable à la réouverture partielle d'une pêche récréative en eau douce (pêcher-relâcher) en mettant en place des conditions préalables adaptées ?	31
Figure 23 : Q8 Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau ?.....	32
Figure 24: Q12 Quel est votre avis général sur le SDAGE ?	33

Figure 25: Q13 | Avez-vous des remarques sur le projet de SDAGE (ambition pour l'atteinte du bon état, objectifs, orientations fondamentales, etc.), ses documents d'accompagnement et/ou son rapport d'évaluation environnementale ? 34

Figure 26: Synthèse des remarques et propositions suite à la consultation du public (colonne de gauche), dispositions s'y rapportant dans le SDAGE 2022-27 (centre) et besoin de mise à jour des dispositions (colonne droite) 36

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des questions posées lors de la consultation du public 11

Tableau 2: comparaison de la répartition des participants par agglomération en 2018-19 et 2021 16

Tableau 3: Classement du nombre d'occurrences des acteurs de l'eau en Martinique 22

1 CONTEXTE

1.1 Cadre et date de la présente consultation du public

En application de la DCE (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de chaque bassin sont renouvelés tous les 6 ans (2009-2015 / 2016-2021/ 2022-2027). La Directive cadre sur l'eau (DCE) prévoit que chaque Etat réalise un plan de gestion pour chaque district hydrographique en vue d'obtenir et de maintenir le bon état des eaux selon un cycle de six ans. En France, ce rôle incombe au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

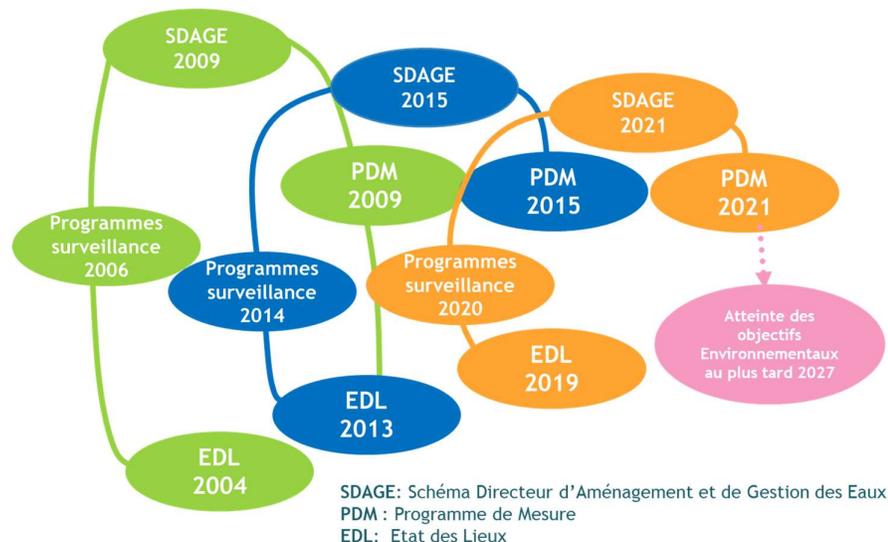


Figure 1: Schéma des cycles de révision du SDAGE

Cette révision est établie dans un **processus de démocratie participative** en incluant pleinement le public et les acteurs de l'eau à la définition des enjeux de politique de l'eau de leur bassin. La consultation du public est une obligation menée dans chaque bassin de chaque pays de l'UE. Ce rapport présente uniquement l'analyse de la consultation du public, la consultation des acteurs faisant l'objet d'un autre rapport (DEAL – 7 octobre 2021, présenté au CEB du 17 février 2022). Toutes ces procédures ont été menées sous le contrôle du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB).

L'objet du présent rapport est **d'analyser l'ensemble des informations et opinions recueillies pendant la consultation du public par le biais d'un questionnaire** mis à la disposition du public martiniquais sur internet.

Cette réactualisation est nécessaire étant donné les grands changements survenus dans le contexte économique et environnemental actuel (changement climatique, meilleure connaissance des polluants et des substances dangereuses dans les milieux).

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité Martinique (parlement de l'eau à l'échelle de l'île, représentant tous les acteurs de l'eau) produit le SDAGE. A ce titre, le CEB est chargé de piloter sa révision tous les 6 ans. Son secrétariat est assuré par la DEAL (son secrétariat), en partie aidé (financièrement et techniquement) par l'Office De l'Eau de Martinique (ODE).

REVISION DU SDAGE 2022-2027 :
LA CONSULTATION DU PUBLIC S'EST DEROULEE DU 15 MARS 2021 AU 15 SEPTEMBRE 2021

1.2 Objectifs de la consultation

La consultation du public a pour objectif de mobiliser le public autour de questions sur la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur le territoire martiniquais afin d'élaborer le nouveau document de planification du SDAGE 2022-2027 en concertation avec la population.

Cette consultation doit permettre de recueillir les propositions constructives et les avis représentatifs de la population afin d'identifier les prochains défis à relever. L'ensemble des avis recueillis lors de cette consultation pourra éventuellement permettre de modifier ou compléter le document de planification.

Les objectifs poursuivis par la consultation du public sont de :

- S'assurer que les enjeux sont compris et partagés par la population
- Apporter un regard neuf sur quelques enjeux replacés dans le contexte actuel
- Sensibiliser le public aux nouveaux enjeux qui permettront d'actualiser le SDAGE
- Permettre au public de s'exprimer sur ces enjeux.

Pour le SDAGE 2022-2027, les orientations fondamentales (OF) sont les suivantes :

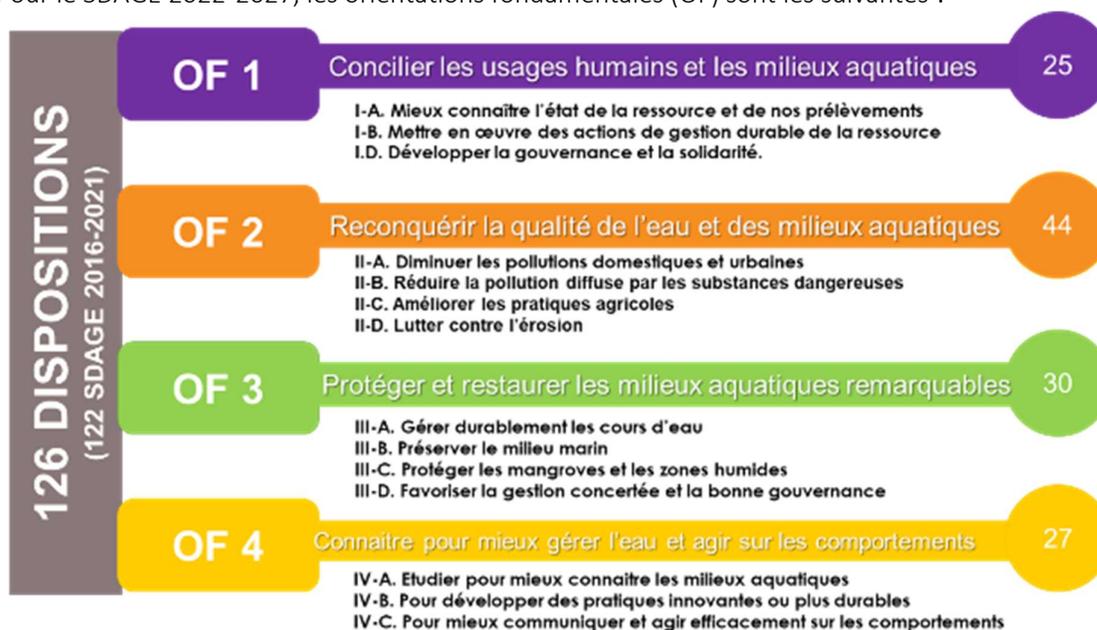


Figure 2: Schéma de présentation des Orientations Fondamentales du SDAGE 2022_2027 et des 14 sous-OF.

Les 4 Orientation Fondamentales ont été déclinées en 14 sous-orientations et 126 dispositions qui sont opposables aux documents de planification et décisions administratives pour lesquelles la loi prévoit une obligation de compatibilité.

Ces enjeux sont ensuite déclinés en plan d'actions opérationnelles (Programme de Mesures) qui doivent permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau (rivières, masses d'eau souterraines et littorales) à la fin du SDAGE 2022-2027.

1.3 Le déroulement de la consultation de 2021

En raison du contexte sanitaire, il a été décidé de faire une consultation du public entièrement dématérialisée contrairement aux précédentes consultations (ambassadeurs bleus, questionnaires papiers).

L'ODE, la DEAL, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, des administrations et les associations ont relayé et diffusé l'information en renvoyant le public vers le site de la consultation spécialement dédié à cela (<https://avis-eau-martinique.com>).

Une campagne de communication a été engagée par différents acteurs et différents médias :

- Information diffusée dans le quotidien France Antilles dès le mois de février 2021.
- Les associations du RES'EAU de l'ODE ont été mobilisées. Elles ont pu bénéficier d'une séance de présentation pour pouvoir diffuser l'information auprès de leurs membres et partenaires.
- Une communication médias variée a été faite : presse, internet, radio, télévisuelle ...
- Il n'y a pas eu d'affichage papier ou de flyers comme lors des précédentes consultations.
- Le site national www.eaufrance.fr a donné une visibilité nationale.
- Une plateforme numérique dédiée (site internet spécifique) a été produite pour l'évènement.

<https://avis-eau-martinique.com/>

Ce site éphémère comportait un texte introductif, le questionnaire à compléter en ligne, les documents mis à la consultation, des liens permettant d'accéder à différents sites internet ou à des documents en ligne pour la bonne compréhension de la gestion de l'eau et des vidéos explicatives sur le SDAGE (notamment une vidéo sur chaque orientation fondamentale).



SDAGE 2022-2027 pourquoi donner son avis ?



SDAGE 2022-2027 OF1 concilier les usages



Consultation du public 2018-2019 sur la gestion de l'eau en Martinique



SDAGE 2022-2027 OF2 Reconquérir les milieux aquatiques



milieux aquatiques remarquables



SDAGE 2022-2027 OF4 Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements



Pour comprendre sur quoi on vous demande votre avis			
Le Projet de SDAGE 2022/2027			
Le SDAGE 2022/2027 intégral	Le programme de Mesures	L'analyse économique du PDM	Les documents d'accompagnement du SDAGE
Evaluation environnementale (EE)	Resume non technique (RNT) de l'EE	L'avis de l'Autorité environnementale	SYNTHÈSE Réponse Autorité environnementale
Le tableau de bord du SDAGE 2016/2021	Que prévoit le SDAGE ?	Les fiches Mesures d'eau	

Les documents suivants étaient disponibles :

- Le SDAGE 2022/2027 intégral
- Le programme de mesures
- L'analyse économique du PDM
- Les documents d'accompagnement du SDAGE
- Évaluation environnementale (EE)
- Résumé non technique (RNT) de l'EE
- L'avis de l'Autorité environnementale
- SYNTHÈSE Réponse Autorité environnementale
- Le tableau de bord du SDAGE 2016/2021
- Que prévoit le SDAGE ?
- Les fiches Masses d'eau 2021

Autres liens d'information accessibles :

- Présentation des acteurs de l'eau 972
- État des lieux 2019 / Synthèse
- État des lieux 2019 / version intégrale
- Étude économique des services d'eau
- Tout savoir sur la gestion de l'eau en Martinique (lien vers l'ODE)
- SDAGE 2016/2021
- La politique sociale de l'eau en Martinique
- Organisation de la gestion de l'eau
- L'eau en Martinique en quelques chiffres
- Les universités de l'eau GRAND CYCLE
- Les universités de l'eau PETIT CYCLE

1.4 Méthodologie générale de collecte de la donnée

Lieu concerné : Martinique

Echantillon : 675 répondants au départ dont 558 questionnaires complets à l'arrivée (dont 2 questionnaires ont été remplis en test sur la plateforme. Les informations entrées dans ces 2 questionnaires test n'ont pas été prises en compte étant neutres (« le participant a sauté cette question » et « je n'ai pas d'avis ») et représentant un faible pourcentage du total.

Trois contributions libres ont été également reçues au cours de la consultation.

Exploitation : Les données utilisées sont les données brutes transmises par la DEAL par un fichier source de type tableur. Chaque question a été analysée statistiquement sur le nombre de réponses recueillies par question. Les résultats ont été arrondis au pourcentage le plus proche. Pour les « nuages de mots » (représentation visuelle des mots-clés les plus utilisés), les réponses ouvertes ont été exploitées. Seuls les mots de liaison et les conjonctions de coordinations ont été supprimés du calcul. Les mots ont été unifiés ; exemple « sme » et devenu « SME ». Les réponses n'ont pas été modifiées dans le fond, mais dans la forme (ex : corrections orthographiques) et apparaissent en toute lettres pour les questions 2 et 13.

1.5 Liste des Questions posées :

Le questionnaire se composait d'une liste de 18 questions réparties de la manière suivante :

- 13 questions se rapportant aux 4 Orientations Fondamentales.
- 5 questions permettant de mieux connaître le profil des répondants

L'intégralité du questionnaire à choix multiples ou à réponse libre est disponible en annexe à la fin de ce document.

Tableau 1: Liste des questions posées lors de la consultation du public

1	OF1	Selon vous, que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
2	OF1	Quel(s) acteur(s) de l'eau en Martinique connaissez-vous ? (Citez MAX 3 noms)
3	OF1	Selon vous, quelles sont les actions prioritaires que chaque usager (privé et public : particuliers, collectivités, entreprises, État, etc.) peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
4	OF1	Êtes-vous prêt à payer plus cher le mètre cube supplémentaire pour réduire le prix dû par les ménages à faible revenu ?
5	OF2	Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
6	OF2	Selon vous, que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
7	OF3	Selon vous, que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours ? (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
8	OF2	Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau ?
9	OF3	Êtes-vous favorable à la réouverture partielle d'une pêche récréative en eau douce (pêcher-relâcher) en mettant en place des conditions préalables adaptées ?
10	OF4	Quelles sont les pratiques que vous-comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)
12	OF4	Quel est votre avis général sur le SDAGE ?
13	OF4	Avez-vous des remarques sur le projet de SDAGE (ambition pour l'atteinte du bon état, objectifs, orientations fondamentales, etc.), ses documents d'accompagnement et/ou son rapport d'évaluation environnementale ?
14	Profil	Sexe
15	Profil	Âge
16	Profil	Code postal
17	Profil	Catégorie socioprofessionnelle :
18	Profil	Comment avez-vous entendu parler de la consultation du public ?

2 ANALYSE DESCRIPTIVE ET QUANTITATIVE

2.1 Les chiffres clés : quel bilan de la consultation ?

Constat :

Lors de cette consultation du public, **558 questionnaires complets ont été reçus**. Cela représente 0.15% de la population de la Martinique (354 824 individus) selon les chiffres de l'INSEE 2021.

Le pourcentage de réponses **par internet** reste sensiblement le même entre les deux dernières consultations avec 0,15% pour 2021 et 0.18 % pour 2019.

D'autre part, 675 questionnaires ont été ouverts et 558 ont été complétés : cela signifie que 17% des participants ne sont pas aller jusqu'au bout de la démarche.

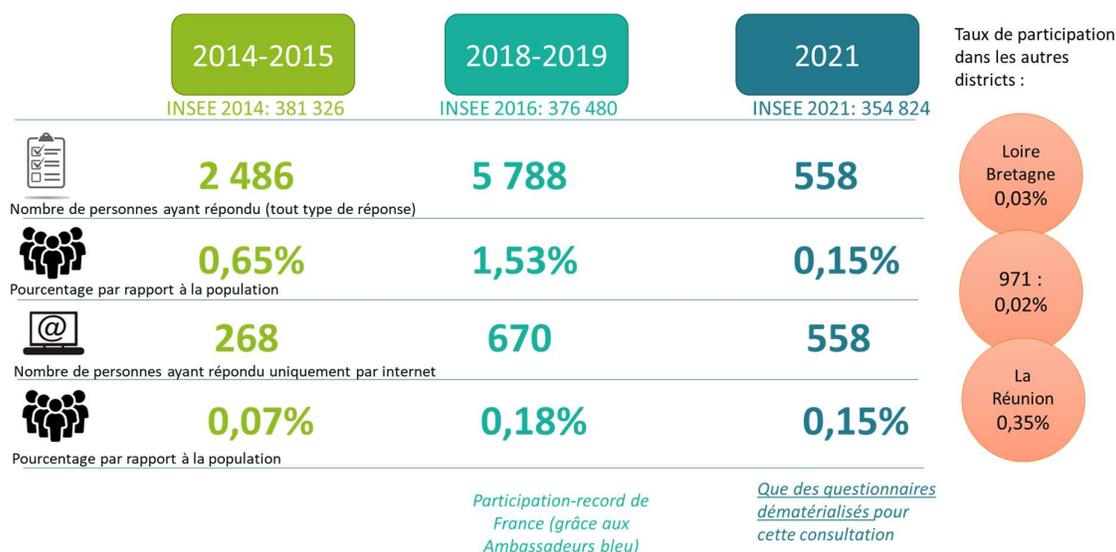


Figure 3: Bilan quantitatif global de la consultation et comparaison avec les précédentes consultations

Analyse et mise en perspective :

- En totalité, il y a eu **10 fois moins de participation de la population qu'à la précédente consultation** du public pour laquelle 1.53% de la population de Martinique s'était exprimé en 2019 et 6 fois moins que lors de la consultation de 2015 ou 0.65% de la population été touchée.
- Le succès de la consultation précédente (en grande partie due à **la mobilisation des ambassadeurs bleus** sur le terrain et à la rencontre directe de la population) se confirme avec cette consultation dans laquelle on note clairement un pourcentage de réponses par internet sensiblement identique (voire un peu plus faible pour cette consultation 2021). Cette fois, on comptabilise 90 % de réponses en moins. La fracture numérique est une explication, mais il s'agit surtout de connexion spontanée (et donc de personnes motivées) qui se connectent. Contrairement à la méthode de terrain, où les ambassadeurs bleus viennent à la rencontre du public. L'approche exclusive par internet peut donc restreindre l'échantillon.
- Loin derrière la Réunion (0.35%), les chiffres de participation restent tout à fait satisfaisants au regard des résultats de consultations d'autres territoires : Loire Bretagne : 0.03%, La Guadeloupe : 0.02%.

2.2 Communication : Quelle stratégie ?

La stratégie de communication s'est déployée selon différentes formes et a été relayée par un ensemble d'acteurs.

En raison du contexte sanitaire, il a été décidé de faire une consultation du public entièrement dématérialisée contrairement aux précédentes consultations (ambassadeurs bleus, questionnaires papiers).

L'ODE, la DEAL, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les administrations et les associations ont relayé et diffusé l'information en renvoyant le public vers le site de la consultation spécialement dédié à cela (<https://avis-eau-martinique.com>).

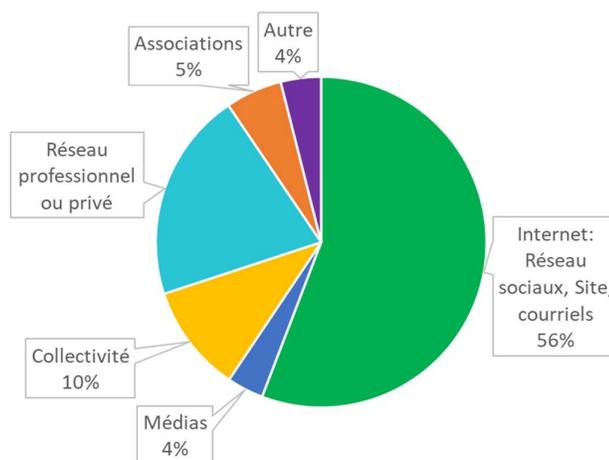


Figure 4: Différentes sources d'informations auprès du grand public

Les associations intéressées par le domaine de l'eau ont été mobilisées dans le cadre du RES 'EAU mis en place par l'ODE. Elles ont pu bénéficier d'une séance de présentation pour pouvoir diffuser l'information auprès de leurs membres et partenaires.

Réseaux Sociaux

- Facebook : 10 publications ODE et 10^{aines} une dizaine de partages des partenaires (+ Formations)
- Instagram : pas de publication (alors que les jeunes 18-24 ans l'utilisent beaucoup).
- LinkedIn : pas de publication
- Pas de compte Tic-tok

Presse :

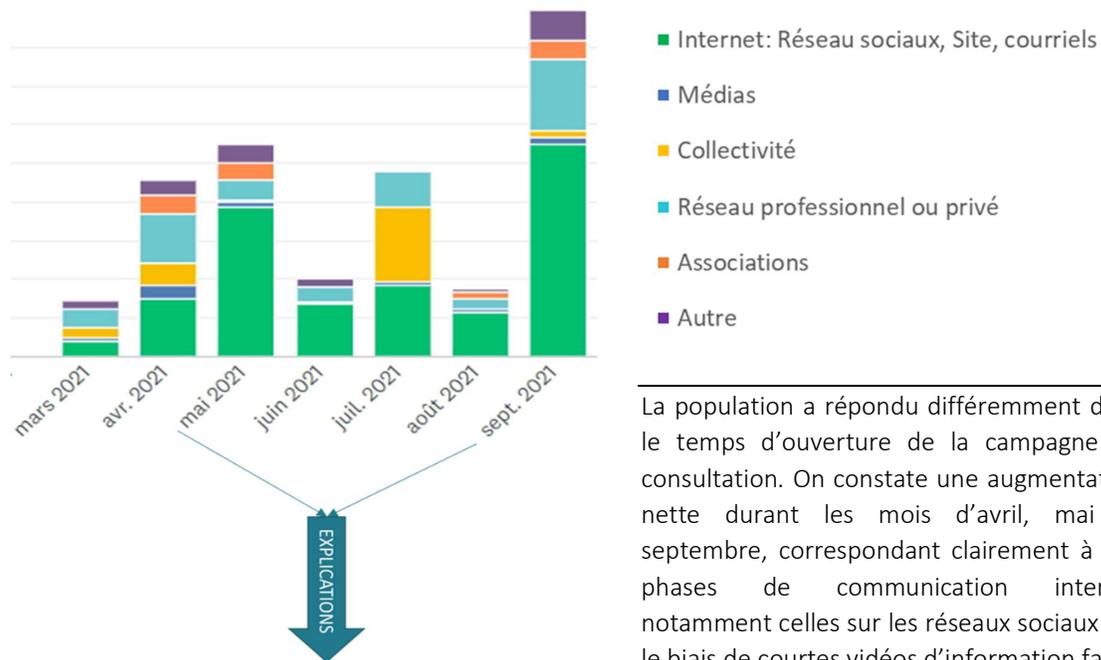
- France Antilles : Parution en février 2021 et en 6 juin 2021
- Madin Mag : Pleine Page en Mai 2021 avec QrCODE => très opérationnel.

Internet

- Un site dédié <https://avis-eau-martinique.com>: Il comportait un texte introductif, le questionnaire, les documents mis à la consultation, des liens permettant d'accéder à différents sites internet ou à des documents en ligne pour la bonne compréhension de la gestion de l'eau et des vidéos explicatives.
- Campagne de display
- **Télévision** : du 7 juillet au 9 septembre 2021 (trois à cinq diffusions par semaine entre 18h00 et 20h05).
- **Radio** : Emission Martinique 1ere
- Le site national www.eaufrance.fr a cependant donné une visibilité nationale.

Autres :

- Il n’y a pas eu d’affichage papier ou de flyers comme lors des précédentes consultations.



La population a répondu différemment dans le temps d’ouverture de la campagne de consultation. On constate une augmentation nette durant les mois d’avril, mai et septembre, correspondant clairement à des phases de communication intense, notamment celles sur les réseaux sociaux par le biais de courtes vidéos d’information faites

par l’ODE.

Au mois de Juillet, avant les phases de congés annuels, une augmentation des participants informés par les collectivités a été faite.

Figure 5: Répartition des réponses dans le temps et selon le type de source d’information (en haut) et répartition par tranche d’âge (ci-dessous).

Sur la page Facebook officielle de l’ODE, on peut clairement retracer les phases. Associé à ces observations il est constaté que les tranches d’âge des répondants ne sont pas uniformément représentées parmi les participants :

- Les 18-24 ans ne fréquentent peu Facebook et sont plus connectés aux applications Tic-Tok ou Instagram. Ils ne sont pas non plus la cible des spots publicitaires diffusés à la télé ou dans les journaux.
- Les 65 ans et plus sont sous-représentés bien qu’étant le cœur de cible pour les spots publicitaires. Toutefois notons les difficultés d’accès au site internet et complétude du questionnaire en ligne jusqu’à terme.
- Ainsi, les 36-64 ans sont les participants majoritaires, cibles parfaites de Facebook et Instagram, et pouvant ensuite cliquer directement sur le lien de questionnaire.



Figure 6: Capture écran de la page Facebook officielle de l’ODE affichant les dates de publication des vidéos « Consultation du public » au mois de mai.



Figure 7: Exemple d'articles, vidéos ou communications parues sur les magazines, journaux et réseaux sociaux.

2.3 Profil des participants : qui a répondu ?

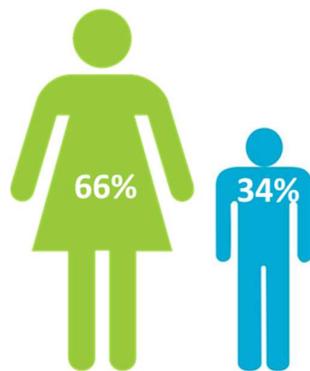


Figure 8 : Répartition des participants par genre

➤ Sur l'ensemble des réponses, 66 % des femmes ont répondu et 34 % d'hommes. Les femmes sont plus nombreuses à répondre bien que la répartition de la population martiniquaise soit déjà inégalement répartie avec 55% de femmes et 45 % d'hommes selon les chiffres INSEE 2021.

Notons que les femmes ont davantage participé à cette consultation, comme aux sessions précédentes (56% / 43 % lors de la précédente consultation). Des hypothèses conduisent à interroger le profil socio professionnel des répondants (majoritairement employés, cadres...) où les femmes sont sur-représentées, ce qui expliquerait cette répartition : (fonctions plus en lien avec la bureautique, avec un accès internet aisé). Cela pourrait aussi traduire un intérêt pour les questions environnementales plus poussé. Ces hypothèses mériteraient d'être étudiées.

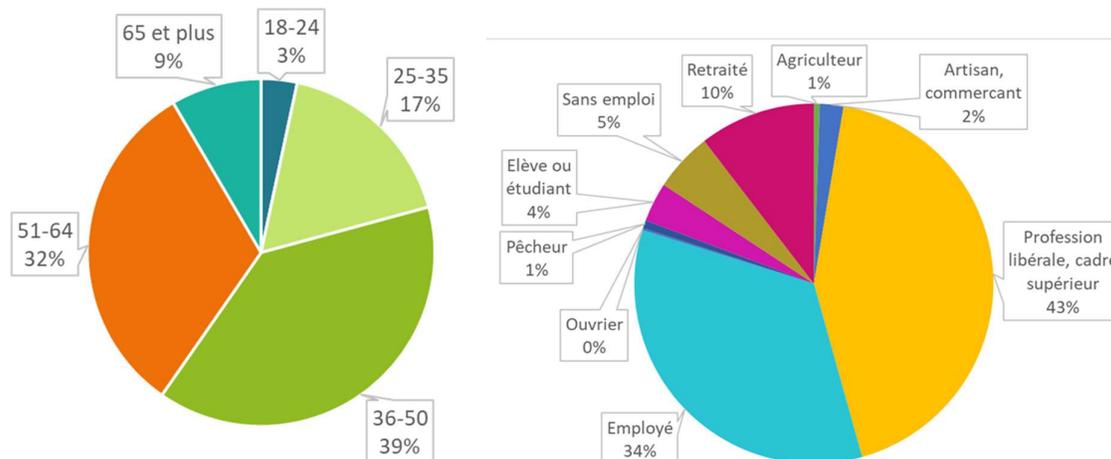


Figure 9 : Répartition de la tranche d'âge (à gauche) et de la catégorie socioprofessionnelle (à droite) des votants

La consultation reste peu représentative de l'ensemble des catégories socio-professionnelles de Martinique. On notera plusieurs tendances pour l'ensemble des répondants :

- Les professions libérales et les employés sont sur-représentés avec respectivement 43% et 34 % des répondants.
- Les ouvriers (<1%), les agriculteurs (1%), les pêcheurs (1%) et les artisans commerçant (2%) ne sont quasiment pas représentés.
- Les étudiants les retraités représentent respectivement 4 et 10% des répondants.

2.4 Localisation des participants : où sont les participants ?

A la question 16, les participants pouvaient indiquer leur code postal. Sur les résultats reçus, certains ont été traduits ou corrigés. Huit codes postaux hors Martinique ont été recensés :

Calvados :	1	Seine-et-Marne :	1
Rhône :	1	Hauts-de-Seine :	2
Sarthe :	1	Val-de-Marne :	1

Les résultats obtenus pour les participants résidants en Martinique se répartissent comme suivant :

Tableau 2: comparaison de la répartition des participants par agglomération en 2018-19 et 2021

Agglomération	Consultation SDAGE 2018-19	Consultation SDAGE 2021
Nord	24,58 %	16,06 %
Centre	45,79 %	50,91 %
Sud	29,63 %	33,03 %

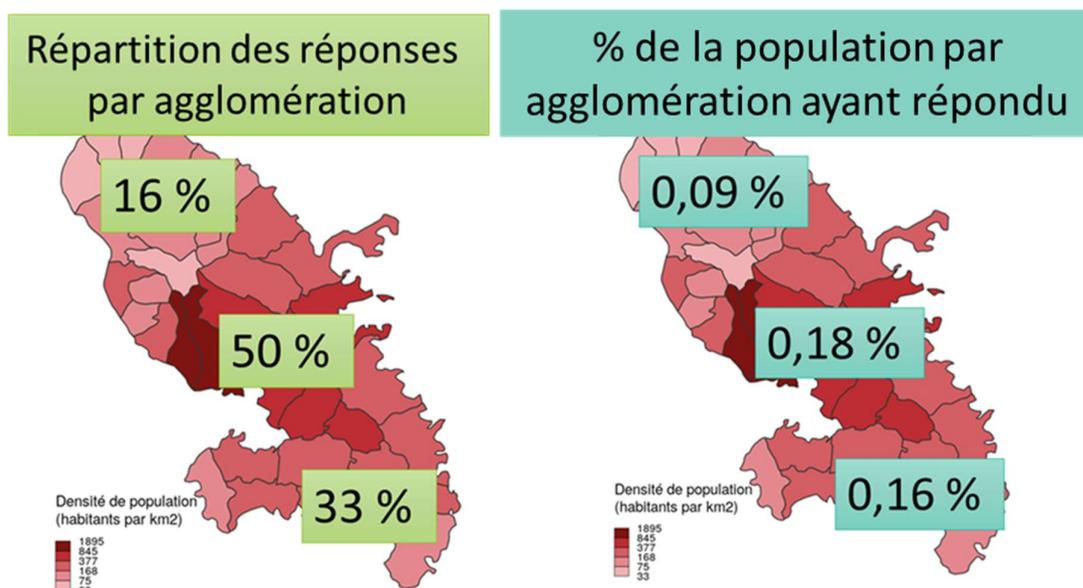


Figure 10 : Répartition des participants par agglomération (gauche) et par rapport à la population réelle des agglomérations

- Le centre demeure la principale source des réponses, ce qui est représentatif de la population martiniquaise (plus nombreuse au Centre). La population de Cap Nord reste sous représentée par les répondants, avec une diminution. Lors de la consultation précédente, la présence terrain des Ambassadeurs Bleus avait permis de questionner tout le territoire.
- Un travail de communication (comme des forums publics notamment) doit être renforcé dans les villes du Nord Atlantique
- La participation du Nord est en diminution par rapport à 2018-19 avec 8% de répondants en moins. La prise en compte de l'âge de la population explique aussi ces chiffres (questionnaire dématérialisé est moins accessible pour les seniors).

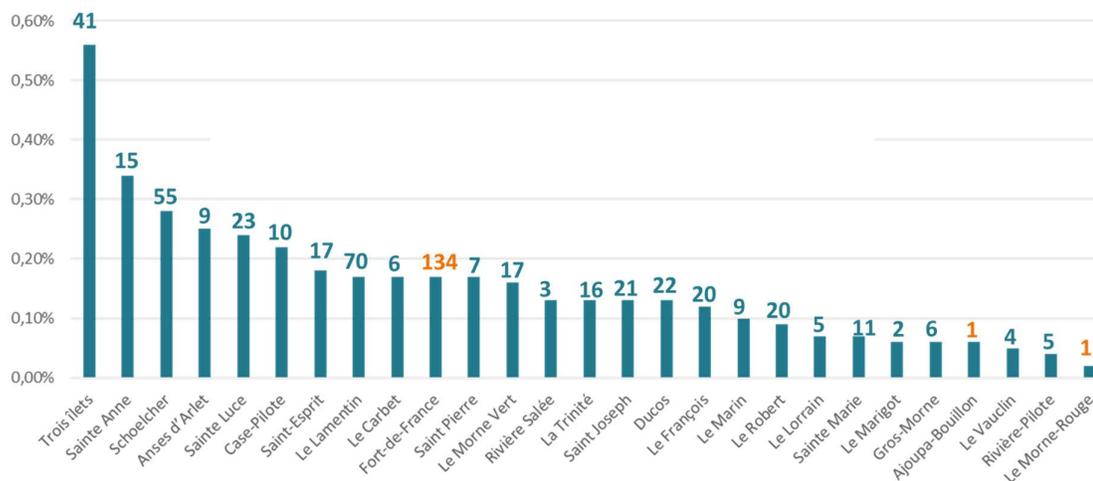


Figure 11: répartition du pourcentage de réponses (au prorata du nombre d'habitants). En chiffre : nombre absolu de réponses.

La répartition du nombre de réponses par commune montre que :

- Les Trois-Ilets et Sainte-Anne arrivent en tête des communes ayant le plus participé en pourcentage de réponses au prorata du nombre d'habitants.
- Les communes du Robert, du Lorrain, de Sainte-Marie, du Marigot, de Gros-Morne, d'Ajoupa-Bouillon, du Vauclin, de Rivière-Pilote et de Morne-Rouge ne dépassent pas les 0.10% de participation de leur population.
- Fort-de-France a récolté le plus grand nombre de réponses (135). Malgré cela, la commune est classée 11eme position en termes de pourcentage de participation de sa population.

2.5 Synthèse

- **Les populations ayant le plus répondu :**
 - Les femmes,
 - Cadre ou profession libérales,
 - Entre 34 et 64 ans,
 - Vivant dans les communes du Centre ou du Sud Martinique

- **Les populations les moins représentées :**
 - Les hommes,
 - Pêcheurs, agriculteurs, artisans ou commerçants,
 - De moins de 25 ans ou de plus de 65 ans,
 - Vivant dans le Nord.

3 ANALYSE QUALITATIVE

3.1 Comment gérer la ressource en eau ?

Constat

La préservation de la ressource en eau est un axe essentiel dans le SDAGE. A travers deux questions, la consultation permet d'apprécier par quels axes et solutions les martiniquais souhaiteraient que cette préservation de ressource se fasse en priorité.



Figure 12: Q1 | Que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême ?



Figure 13: Q3 | Quelles sont les actions prioritaires que chaque usager peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ?

- Lutter contre les fuites, mieux gérer l'eau, réutiliser l'eau de pluie et les eaux usées sont les axes que les martiniquais positionnent en priorité pour préserver la ressource en eau (respectivement pour 34% et 33 % de la population).
- Ensuite, l'importance des modifications du comportement de chacun en incitant à la diminution de la consommation domestique (arrosage, douche etc..) de l'eau (pour 31 % des répondants) est fortement prégnant également.
- 20% des répondants considèrent aussi comme étant d'importance prioritaire d'accéder à plus d'eau en creusant de nouveaux forages ou faisant plus de stockage.

Réponses « autres » (7,56%)

- Dans « autre », on retrouve les tendances générales avec 12 réponses qui portent sur la **récupération** des eaux de pluie, leur **stockage** pour les particuliers, les administrations, les entreprises. Ensuite, viennent les questions de l'obligation ou du financement, la récupération des eaux usées et leur traitement par les entreprises. Par exemple, il est proposé que les eaux de douches soient systématiquement utilisées dans les w.-c. par les entreprises et les particuliers.
- Il y a de nombreuses propositions pour réduire le **gaspillage d'eau**. On peut citer des actions vis-à-vis des fabricants, importateurs, commerçants, sur le respect des normes d'économie d'eau, le respect d'un cahier des charges, la vente de matériel performant en termes d'économie.
- L'utilisation de **toilettes sèches** en période de carême est proposée si cela est possible.
- La **lutte contre les fuites** dans la sphère publique ou privée devrait être améliorée :
 - Signalement facile des fuites d'eau extérieures ;
 - Améliorer les infrastructures pour diminuer les fuites ;
 - Réparation du réseau rapidement ;
 - Limiteur de consommation sur chaque compteur (géré électroniquement) ;
 - Réducteur de pression et disconnecteur installé d'office.
- Pour éviter les pollutions, il est proposé de **déposer les produits chimiques domestiques** dans des lieux appropriés (filiale de traitement), de procéder au tri, de raccorder les maisons individuelles des quartiers populaires à une fosse septique.
- Il est suggéré qu'il y ait plus de **contrôle auprès des entreprises** et pour les captages en rivières.
- Des actions de **reboisement** des zones arides, de **verdissements** des villes, de création de réservoirs tampons sont avancées comme pouvant permettre de réduire l'impact sur la ressource en eau.
- Il est proposé que les mairies utilisent les puits et les sources. L'utilisation de l'eau de mer traitée pour des besoins non potables est aussi abordée.
- **Le manque d'information du public** est parfois mis en avant.
- Certains des répondants proposent d'autres réponses :
 - Il faudrait que les fermiers respectent leur contrat.
 - La population ne devrait pas payer plus.
 - Il faudrait réduire le nombre d'organismes.
 - Les actions ne devraient pas se faire au détriment de la santé.

- Viennent ensuite, de façon proche, la CTM (collectivité territoriale de Martinique) et la SMDS (un opérateur de l'eau, qui pendant longtemps a été chargé de la distribution d'eau dans le nord de la Martinique).
- Les EPCI (désignées sous Cap Nord ou CAESM ou CACEM ou Espace Sud ou CAPNM) arrivent en 6ième position des acteurs ou gestionnaire de l'eau les plus connus en Martinique, bien que dans les faits, ils sont les acteurs de 1^{er} ordre.
- La DEAL se place juste en dessous du terme EPCI et devant les désignations nominatives des EPCI. Il s'agit d'une administration de l'État qui est donc vue comme importante par les participants.
- Le CEB est une instance encore trop peu connue et se retrouve en 11^e position (moins de 2% des réponses).

Tableau 3: Classement du nombre d'occurrences des acteurs de l'eau en Martinique

NOM CITES DANS LE TEXTE (ayant été uniformisés pour le nuages de mot)	Nombre
SME, S.M.E. ...	453
ODYSSI, ODISSY, ODYSSEY, ODISSI, ODDYS, ODISSEY ...	454
ODE, O.D.E., OFFICE DE L'EAU, OBSERVATOIRE DE L'EAU...	250
CTM, REGION...	55
SMDS...	53
EPCI, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, COMMUNAUTE DE COMMUNES...	46
DEAL...	35
CAESM, ESPACE SUD...	34
CAPNM, CAP NORD...	30
CACEM...	25
CEB, CB, COMITE DE L'EAU...	16
SICSM, SCISM...	11
FERMIER	8
SAUR	8
COMMUNE, MAIRIE...	7
COLLECTIVITE, CT...	6
SEA, SOMANET, SOMANEC...	6
PNMM, PARC MARIN, PARC NATUREL MARIN...	5
ARS	4
IFREMER	3
CHANFLOR	2
EAU_DU_NORD	2
ETAT	2
ONF	2
OPÉRATEUR	2
PNRM, PARC REGIONAL DE MARTINIQUE	2
SDAGE	2
SMEM	2
SPANC	2
SUEZ	2
USINE_DIDIER, DIDIER	2
VEOLIA	2
AUTRES	25

3.3 Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est un sujet sensible qui touche intimement chaque martiniquais dans un contexte où la vie chère est une problématique majeure et récurrente sur les territoires des Antilles. D'autre part, la population n'a pas toujours la notion du coût que représentent le captage, la production de l'eau potable et son assainissement, partant du principe que l'eau est un bien commun.

Le prix de l'eau en Martinique est un des plus élevés de France. Il s'agissait donc ici, par une question fermée qui n'offrait pas la possibilité d'argumenter la réponse, de savoir si par solidarité financière, les participants accepteraient de voir augmenter le prix de l'eau au bénéfice des ménages à faibles revenus.

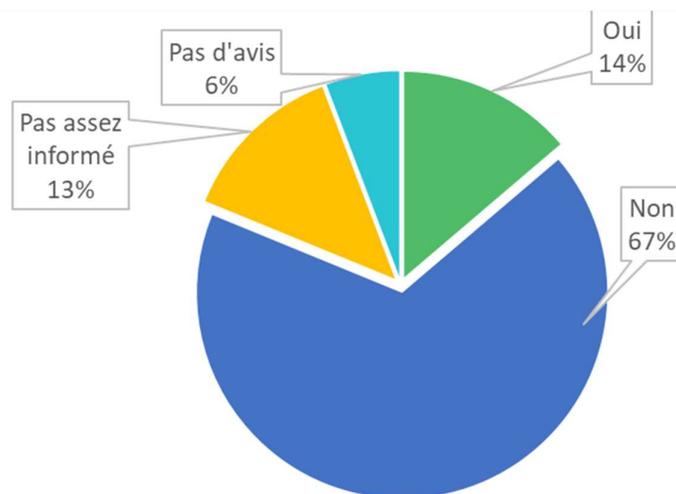


Figure 15: Q4 | Êtes-vous prêt à payer plus cher le mètre cube supplémentaire pour réduire le prix dû par les ménages à faible revenu ?

Constat :

- La majorité absolue des répondants (67,41%) n'est pas prête à payer plus cher le prix de l'eau pour diminuer la facture des plus pauvres et ont clairement répondu « Non ».
- Le taux de réponse de « Je ne suis pas assez informée » (13,04%) et de ceux qui restent « sans avis » (6%) est important (19% au total) : cela peut montrer qu'une partie de la population est ouverte sur la question et demandeuse d'informations complémentaires.
- Parmi les catégories favorables à cette proposition, il faut citer les « Profession libérale, cadre supérieur » (21%), « Elève, étudiant » (20%), « Artisan, commerçant » (17%), « Sans activité professionnelle » (17%), "Retraité" (15%).
- Les plus défavorables à cette proposition sont les CSP¹ les « Ouvrier », « Agriculteur » et les « Pêcheur ».
- Parmi ceux qui sont défavorables à cette proposition, on retrouve aussi les CSP « Artisan, commerçant » (67%), « Profession libérale, cadre supérieur » (65%), « Employé » (74%), « Sans activité professionnelle » (63%), « Retraité » (64%). On note que l'avis des professions libérales et cadres supérieurs qui sont réputés avoir des revenus importants ne se démarque pas des autres. Les employés ont le plus fort taux de réponse négative.
- A contrario, la catégorie « Elève, étudiant » est la plus favorable à la proposition de solidarité (en atteignant 50 %).

¹ CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

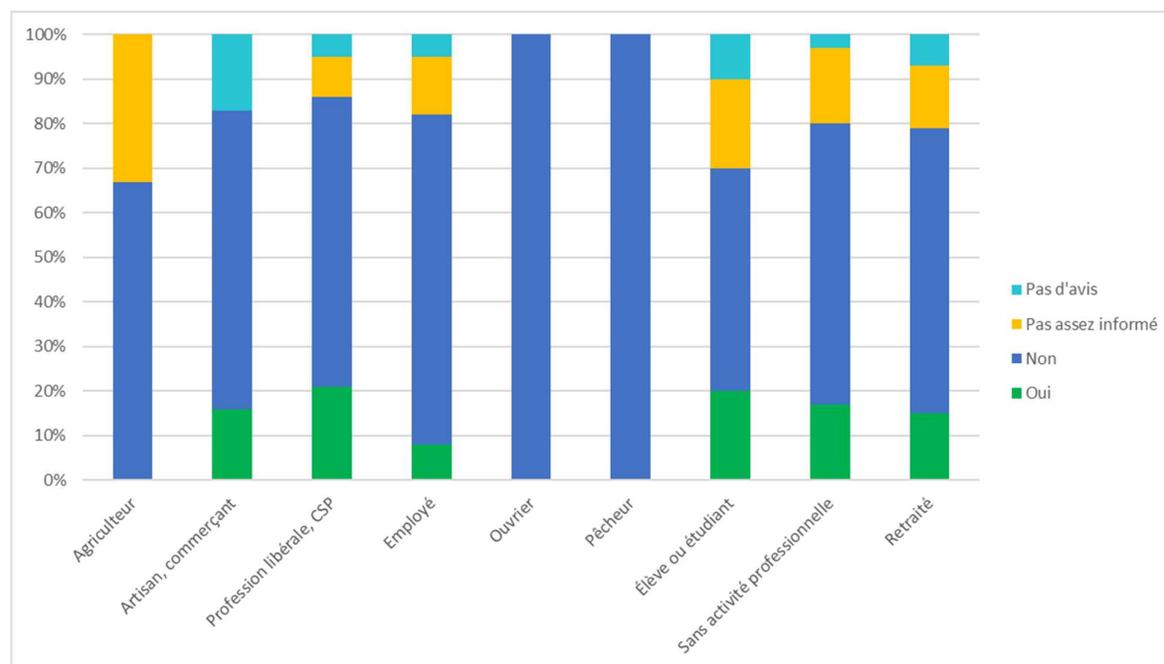
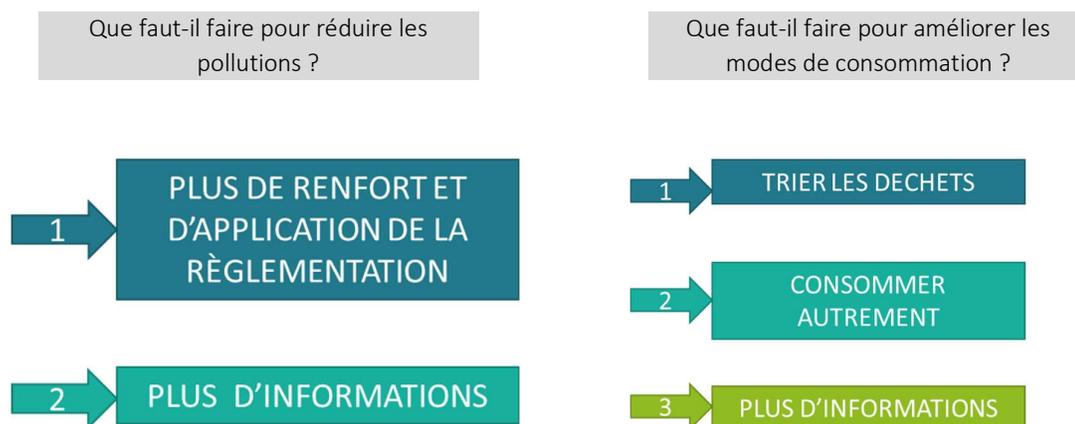


Figure 16: Q4 | Répartition sur l'élévation du prix de l'eau pour le réduire pour les ménages les plus faibles par catégorie CSP

3.4 Quelles actions pour lutter contre les pressions et la pollution de l'eau ?

Dans la révision du SDAGE 2022-27, **44 dispositions** sont proposées pour lutter contre les pollutions des cours d'eau, des masses d'eau côtières et souterraines. Pour mieux connaître les préconisations envisagées par la population, 2 questions abordaient ce sujet (Q5 et Q6). Ces questions concernent l'orientation fondamentale n°2 « **Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** ». À ce stade du questionnaire, 34 personnes ont abandonné et 42 répondants ont sauté cette question => il peut s'agir d'une question difficile. Les résultats principaux qui ressortent sont :

Synthèse :



Afin de mieux lutter contre les pressions et les pollutions, les participants estiment qu'il faut prioritairement assurer un **contrôle renforcé ou plus systématique des industries polluantes**, renforcer la **réglementation interdisant la vente et l'utilisation des substances** les plus nuisibles et le contrôle des stations d'épuration.

A la question Q5 « Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques », le constat est le suivant :

- Les participants pensent en majorité (à 83%) que la priorité est de « **contrôler davantage les industries les plus polluantes** ». Les grandes industries du territoire (pétrole, agroalimentaire, énergie ...) sont donc vues comme des pollueurs sur lesquels il faut déjà agir. La formulation de la question peut aussi indiquer que les services de contrôle doivent plus intervenir dans ce domaine.
- Ensuite, 71% des participants estiment qu'il faut impérativement « **Renforcer la réglementation en interdisant la vente et l'utilisation des substances les plus nocives pour la santé et l'environnement** ». L'édiction de textes réglementaires plus contraignants, l'action sur le commerce et sur les pratiques sont donc vues comme un levier sur lequel on doit intervenir pour protéger les milieux.
- 61% des participants notent l'importance de « **contrôle des stations d'épuration** ». Cet axe pourtant majeur du projet de SDAGE, n'arrive qu'en troisième position. Cela montre que la perception des répondants est erronée compte tenu des réalités (impact assainissement plus marqué que les rejets industriels). Cela ouvre des pistes de communication sur ce point.
- La proposition « **Mieux connaître les pollutions et leurs effets nocifs, pour agir de manière plus ciblée et plus efficacement** » arrive en quatrième position avec 47,24 %. Le score important montre qu'il faut passer par une phase de **recherche et d'identification préalable** pour pouvoir agir correctement.
- Enfin, les propositions "Ce n'est pas un enjeu, il y a d'autres priorités," "Je ne suis pas assez informée." et "Je n'ai pas d'avis" obtiennent des scores très faibles (moins de 1%).

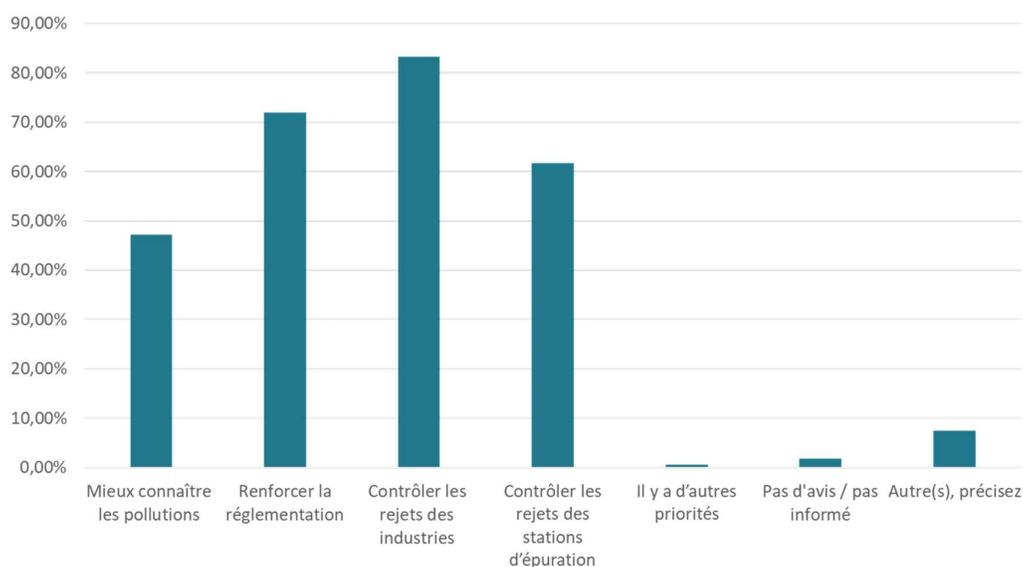


Figure 17: Q5 | Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

Réponses « autres » (7,42%)

47 réponses « autres » peuvent contenir plusieurs propositions. Voici, par ordre d'occurrence, les propositions faites et sujets abordés dans ces réponses :

- Des **constats** (sans proposition) sont faits : « j'ai une vidéo », « c'est l'impunité totale », « les normes ne sont pas respectées »
- Des propositions concernant **l'amélioration de l'assainissement** individuel ou collectif en « aidant les ménages » (4 fois), mais aussi « les industries » (1 fois)

- **Des propositions d'interdiction sont émises** concernant le glyphosate, les crèmes solaires toxiques, le pâturage sur les sources, les pesticides en général et dans la banane, l'accostage des bateaux près des mangroves,
- **L'information et la formation** sont aussi plébiscitées : sensibilisation et éducation générale, auprès des jeunes plus particulièrement, sensibilisation pour arrêter d'acheter de l'eau en bouteille plastique, communication sur les toilettes sèches, formation sur les produits nocifs, apprendre aux gens à ramasser leurs déchets de plage, donner des conseils sur l'assainissement
- **Ensuite viennent des propositions de contrôles et de sanctions** (contrôler les particuliers, les entreprises, les vidangeurs, l'assainissement, les eaux usées, identifier les sources de pollution, les pollueurs, être rigoureux sur le respect des règlements, l'évacuation des eaux usées des chantiers, les constructions proches des sources d'eau, les entreprises commercialisation des produits nocifs.
- À ces contrôles sont souvent associées **des mesures coercitives à mettre en place** (taxer les entreprises qui commercialisent des produits nocifs, mettre en place des sanctions pour les entreprises polluantes, sanctionner financièrement les pollueurs identifiés, prévoir de fortes amendes pour les particuliers (7 000 €), prévoir de amendes importantes pour les industriels et les STEP).

- Viennent ensuite des **propositions d'actions plus ou moins précises** :
 - il faut agir sur les problèmes à la source ;
 - obliger la mise aux normes avec suivi ;
 - supprimer les inégalités ;
 - imposer une tolérance zéro aux industriels ;
 - utiliser le génie végétal ;
 - prévoir le tout à l'égout pour le plus grand nombre ;
 - mettre aux normes l'assainissement ;
 - limiter les rejets azotés des w.-c. ;
 - obliger quand c'est possible le raccordement au réseau collectif
 - mettre en œuvre une stratégie de renouvellement des STEU du parc privé ;
 - avancer sur la mise aux normes des ANC ;
 - dépolluer le sol de la chlordécone,
 - mettre l'octroi de mer sur les intrants pesticides ;
 - arrêter la monoculture intensive ;
 - faire payer aux agriculteurs l'eau qu'ils pompent dans les rivières ;
 - fermer Génipa et reboiser ;
 - préserver les zones de forage et la mangrove ;
 - ne plus autoriser les constructions près des mangroves ;
 - assainir l'eau des rivières ;
 - empêcher les déchets plastiques d'arriver à l'eau ;
 - installer des filets de rétention pour limiter le rejet de plastiques en mer
 - organiser des campagnes de collecte de déchets en milieu aquatique ;
 - supprimer les poubelles de plage
 - nettoyer les plages ;
 - permettre aux populations de récupérer l'eau de pluie.

A la question Q6 « Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ? », la réponse qui arrive en tête est « *Trier les déchets et les rapporter aux bons endroits* » (74,57%). Il s'agit d'une mesure pratique, qui est déjà installée dans les pratiques ou la perception de cette pratique (geste accessible individuellement).

Ensuite on trouve « *Consommer autrement en se tournant vers des produits qui par leur composition ou leur mode de production ne présentent pas de danger pour les milieux aquatiques* » (70,30%). Cette proposition obtient un score proche de la précédente. Elle nécessite toutefois de disposer de la connaissance sur la production des produits de consommation.

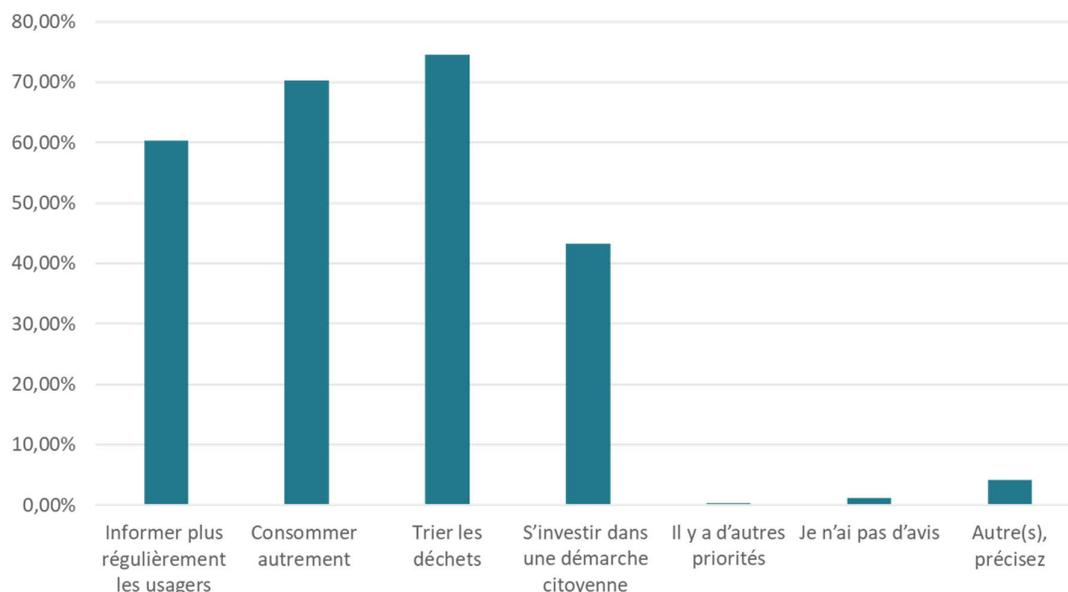


Figure 18: Q6 | Selon vous, que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques ?

Puis vient « *Informer plus régulièrement les usagers sur la composition des produits et leur impact sur l'environnement* » (60,35%). Cette proposition peut être vue comme un constat d'insuffisance d'accès à l'information et une nécessité de la renforcer. Il est significatif que son classement arrive après « *Consommer autrement* ».

Après la proposition « *S'investir dans une démarche citoyenne pour promouvoir des actions en faveur d'une moindre utilisation des substances dangereuses dans ma commune* » recueille près de la moitié des suffrages (43,29%). Bien que le taux de réponse soit élevé, on note un décrochage par rapport à l'adhésion à la proposition précédente. Elle implique une démarche active extérieure à son foyer.

Les propositions "Rien, ce n'est pas une préoccupation prioritaire" et "Je n'ai pas d'avis" obtiennent des scores très faibles (respectivement 0,32 % et 1,11%).

Réponses « autres » (4,11%)

En tout, 26 réponses « autres » contiennent plusieurs propositions.

- **Aider les producteurs respectueux** de l'environnement.
- **Création d'une commission « pesticides »** composée de spécialistes et la réalisation d'un plan d'action avec les commerces et distributeurs notamment pour les emballages.
- Obligation pour les commerces de faire des **promotions uniquement sur les produits les moins polluants** et d'imposer aux industriels et aux multinationales la réduction des emballages plastiques sous peine d'imposition de taxes.
- **Renfort des contrôles et des sanctions pour tout le monde**, contre les décharges sauvages, les pollueurs, les mauvais comportements.
- **Interdictions des produits toxiques et nocifs**, les pesticides dangereux sur le territoire, les plastiques, les lavages sauvages de voitures, les produits solaires à base non aqueuse, la désinsectisation des communes, le suremballage.
- **Sensibilisation** des enfants de 3 à 18 ans, réalisation de ses propres produits d'entretien, gestes citoyens, alternatives aux produits les plus nocifs, les moins néfastes, éducation civique.
- Les autres actions qui sont proposées sont multiples et variées, consultable en annexes

3.5 Quelles modifications des comportements pour la préservation des milieux ?

Dans la révision du SDAGE 2022-27, 30 dispositions sont proposées dans l'OF 3 pour protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables » dont les zones humides. Pour mieux connaître les préconisations des répondants sur ce sujet, deux questions étaient posées (Q7 et Q10).

À ce stade, 56 répondants ont sauté cette question. Cela peut révéler la complexité de la question.

Les résultats principaux qui ressortent sont :

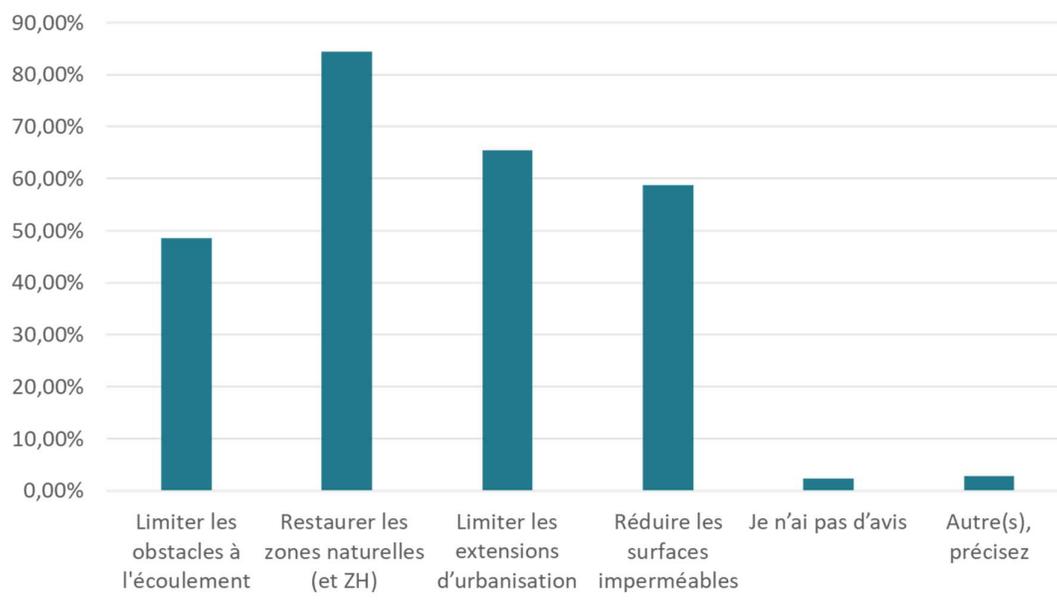


Figure 19: Q7 | Selon vous, que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours ? (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

- 1 → **RESTAURATION DES ZONES NATURELLE ET ZH**
 Cette question aborde la question de l'aménagement durable du territoire et de la perception des participants vis-vis de ce qu'il serait judicieux de faire pour améliorer la protection des milieux aquatiques.
- 2 → **MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN EN LIMITANT L'IMPERMEABILISATION**
 La majorité des participants optent pour « Restaurer les zones naturelles, notamment les zones humides, les mares et les mangroves » (84,49%). Ces écosystèmes sont remarquables pour le patrimoine martiniquais et il semble que la perception des participants montre un réel intérêt pour la préservation de ces milieux. Les pressions et sources de dégradations semblent être clairement perçues.
- 3 → **RESTAURER LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU**
 Ensuite, 65 % des réponses insistent sur « Limiter les extensions d'urbanisation » (65,43%). Il ne s'agit plus d'agir directement sur le milieu naturel, mais d'éviter que celui-ci soit perdu définitivement par l'accroissement de l'urbanisation.

Liée à la précédente, la proposition « Réduire les surfaces imperméables (parkings, front de mer bétonné...) » apparaît clairement comme la troisième priorité des participants avec 59% des réponses. Pour les répondants, il est nécessaire que l'aménagement urbain ne se fasse pas au détriment du patrimoine naturel.

Enfin, la proposition « *Limiter les obstacles au libre écoulement des cours d'eau* » atteint 49 % des réponses choisies. La continuité écologique des milieux est une notion bien perçue (50% des participants), caractéristique d'un bon équilibre écologique général

Réponses « autres » (2,75 %)

- Le thème du **contrôle et de la sanction** revient par deux fois (contrôler les prises d'eau, prendre des mesures radicales contre les personnes ou entreprises qui déversent des immondices).
- Propositions visant à limiter le **transfert de sédiments dans l'eau de mer** et le **curage** des rivières.
- **Sensibilisation** : proposition de faire découvrir les milieux à protéger et les services qu'ils nous rendent aux enfants de 3 à 18 ans, de proposer des diplômes en environnement (bac + 3, 4 et 5), d'accueillir des séminaires et colloques et de s'inspirer des réussites d'ailleurs sur le sujet.
- Proposition d'actions diverses consultables en annexes.

A la question 10 « Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin », les répondants ont classé comme priorité très forte à forte dans l'ordre :

- la communication, la sensibilisation et l'éducation (54%)
- l'engagement politique (39%)
- l'amélioration des eaux usées (45%)
- l'amélioration des pratiques agricoles (41%)

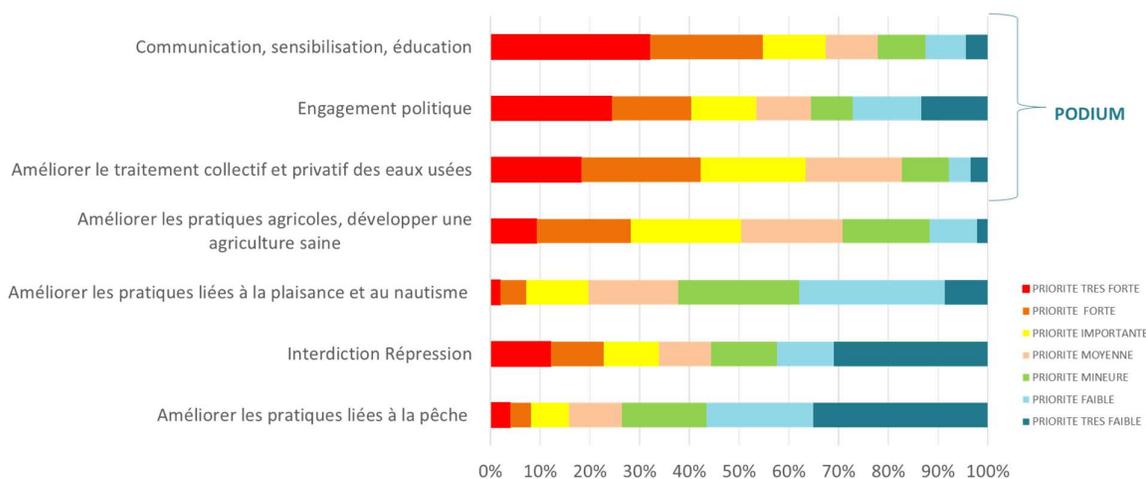
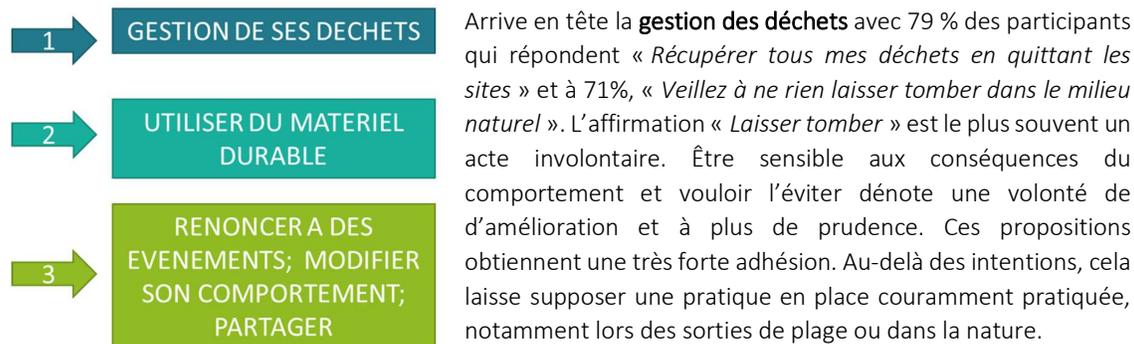


Figure 20: Q10 | Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible)

S'agissant des modifications de comportement lors des grandes manifestations (question posée à la Q11), le classement des réponses des participants se répartit ainsi :



Puis, la seconde préoccupation concerne le **matériel et la plastique supposément à usage unique** : 54 % des participants ont choisi de « *Ne plus utiliser de matériels jetables* ». Il faut noter que la réglementation prévoit la disparition de tous les objets jetables non biodégradables. La proposition était légèrement différente puisqu'il s'agissait d'utiliser des biens non jetables et donc à ramener et à réutiliser sur une longue période.

En quatrième position, notons que pour 40% des répondants, le choix se porte sur le « **Renoncement à participer à un grand événement qui porte atteinte à l'environnement** ». Ce résultat mitigé reflète une réelle dualité entre une partie de la population prête à ne plus assister à ce type de grand événement pour préserver les milieux mais une plus grande partie des participants qui montre un fort attachement aux manifestations locales (tour des yoles notamment).

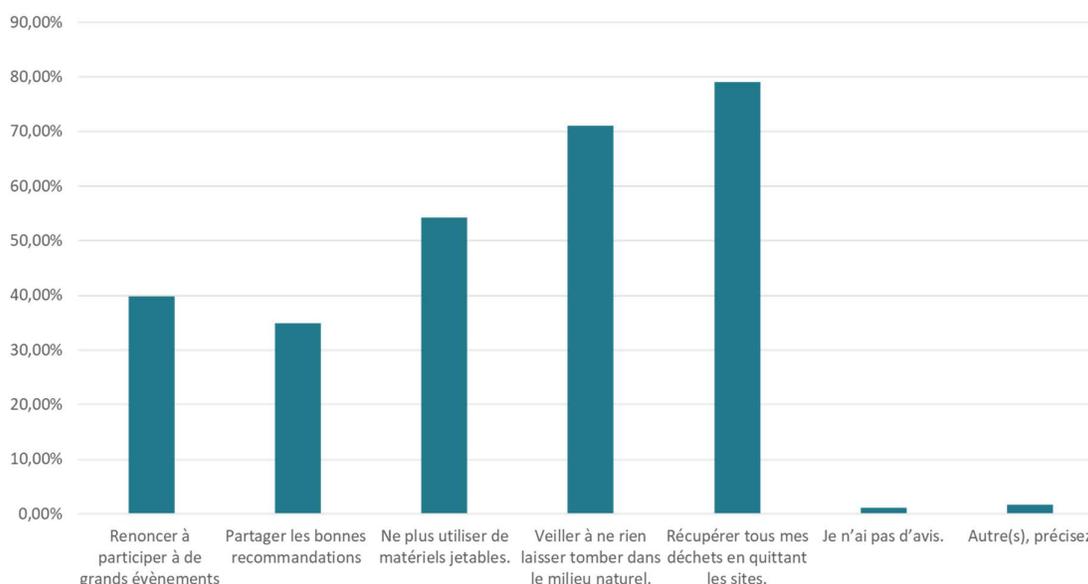


Figure 21: Q11| Quelles sont les pratiques que vous-comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

3.6 La question de la réouverture de la pêche récréative en eau douce

Depuis le 22 septembre 2009, la pêche en eau douce est interdite dans tous les cours d'eaux de Martinique en raison d'une contamination étendue au chlordécone des organismes (poissons et crustacés).

Les associations de pêche par la voie de sa fédération locale, demandent que cette question soit revue depuis plusieurs années. C'est pourquoi, dans cette consultation, la question n° 9 pose clairement le sujet de la réouverture de la pêche en rivière à la population. Cette question s'inscrit dans l'orientation fondamentale n° 4 « Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements ».

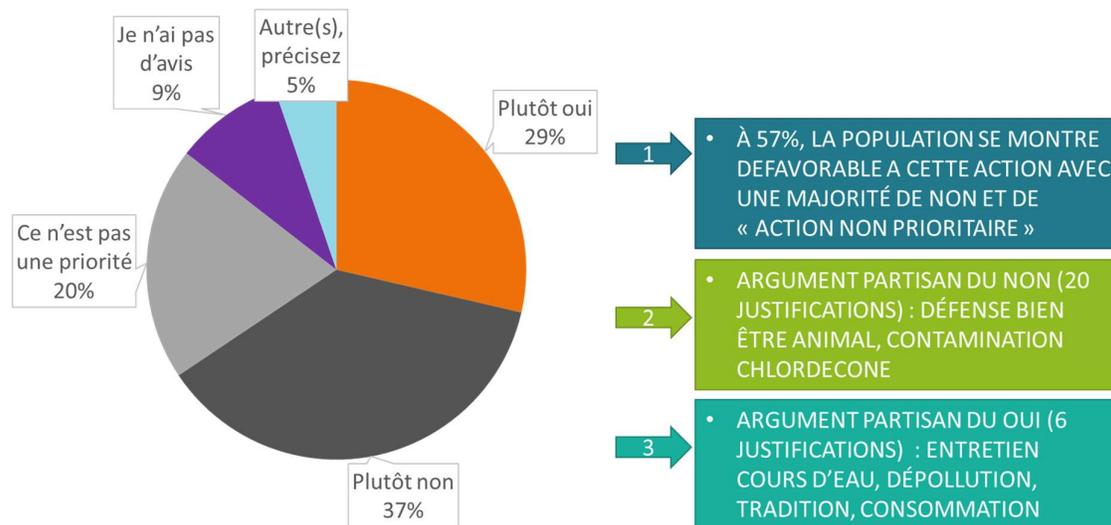


Figure 22 : Q9 | Êtes-vous favorable à la réouverture partielle d'une pêche récréative en eau douce (pêcher-relâcher) en mettant en place des conditions préalables adaptées ?

Les résultats de la consultation montrent que 37% de la population est contre la réouverture de la pêche et que 20% pensent que ça n'est pas une priorité. Cela signifie donc que 57 % de la population se montre plutôt défavorable à cette nouvelle proposition du SDAGE.

S'ajoute les 9,25% des répondants n'ont pas d'avis sur la question.

Toutefois, bien que le « non » arrive en tête, on constate que 28,62 % des répondants sont plutôt favorables à la réouverture partielle d'une pêche récréative. La question reste donc ouverte auprès d'une personne sur 3.

Un champ « Autres » permet faire de nouvelles propositions, de nuancer ou d'argumenter les positions. Il représente 5,24 % des répondants. Les différentes réponses et propositions sont compilées en annexe.

Dans les arguments principaux des partisans du « oui », les justifications abordent la question de l'entretien des cours d'eau, la dépollution, la tradition et la consommation.

Dans les arguments principaux des partisans du « non », les sujets traitent surtout de la défense du bien-être animal et de la contamination au chlordécone

3.7 La prise en compte du Changement climatique.

La prise en compte du changement climatique dans les schémas de gestion et d'aménagement, tels que les SDAGE est désormais une nécessité pour faire face à ces différents aléas. Les projections réalisées par différents organismes sur les conséquences réelles du changement climatique sur le système insulaire tropical de la Martinique décrivent différents aléas qui peuvent venir impacter l'ensemble des ressources en eau et écosystèmes dulcicoles et marins

C'est pourquoi, il paraissait essentiel de consulter l'avis de la population sur ce sujet, en répondant à la question : « *Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau ?* »

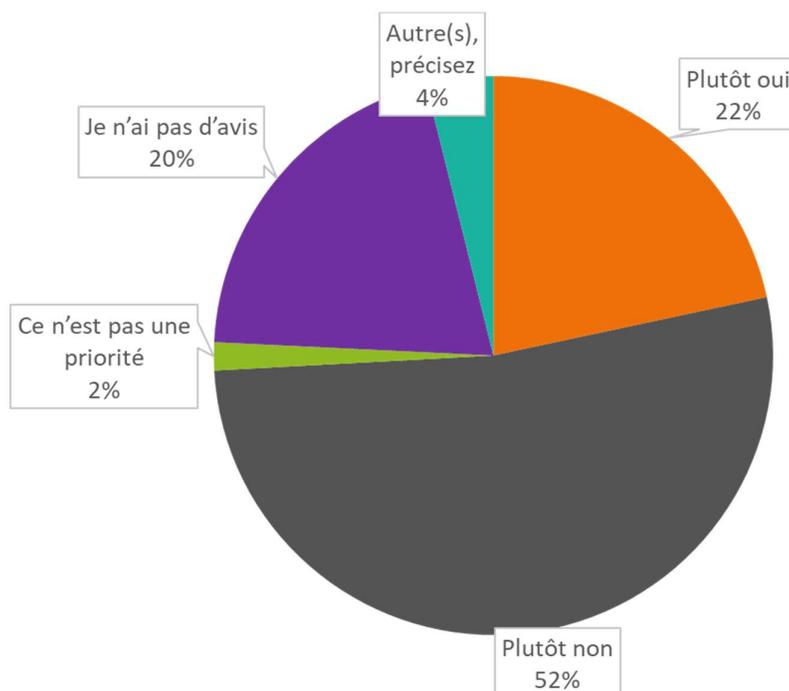


Figure 23 : Q8 | *Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau ?*

A cette question :

- 52,50 % des participants estiment que le nombre de dispositions qui intègrent des actions pour s'adapter aux changements climatiques n'est pas suffisant.
- 20 % n'ont pas d'avis.
- 21,65 % pensent que c'est plutôt suffisant
- Et 1,62 % pensent quand même que ça n'est pas une priorité.

Cette question semi-fermée laissait la possibilité dans le champ « Autres » d'argumenter sa réponse en même temps que de faire une autre proposition. Les réponses sont compilées en annexe.

3.8 Avis général sur le SDAGE

A travers 2 questions, le questionnaire avait pour objectif de recueillir l'avis général de la population de Martinique sur le document du SDAGE.

Ainsi, l'avis général permet :

- De savoir si la population est en accord avec la révision du SDAGE proposée ;
- De savoir si cette démarche du SDAGE est comprise par le grand public ;
- De connaître les propositions faites par le grand public en matière de politique de l'eau et de préservation des milieux aquatiques.

1 → **1 PERSONNE SUR 2 N'EST PAS CONVAINCUE CAR :**

- ELLE MANQUE D'INFORMATION,
- ELLE N'A PAS D'AVIS (PEUT-ÊTRE PAS ASSEZ INFORMÉE CAR TROP TECHNIQUE)
- ELLE N'EST PAS D'ACCORD AVEC CE QUI EST PROPOSÉE (QUE 4 %)

Globalement, 1 participant sur 2 au questionnaire semble convaincu par le document du SDAGE tel que présenté, et l'autre moitié non pour différentes raisons :

- Manque d'information (34%)
- Document trop long ou trop technique
- N'est pas d'accord avec ce qui est proposé (4%)

2 → **PLUS D'INFORMATIONS**

L'avis général sur le SDAGE est en majorité favorable (51,06%). Les avis « défavorables » sont minoritaires avec 3,70%.

Les synthèses, les vidéos et autres textes explicatifs participent en grande partie à faire mieux connaître le SDAGE mais ne sont accessibles qu'à une partie de la population qui est « connectée » (notamment ceux qui possèdent un compte FB).

C'est pourquoi, 34 % des participants pensent ne pas être assez informés. Il est vrai que le SDAGE lui-même comporte plusieurs documents, composés eux-mêmes de centaines de pages nécessitant d'accorder du temps de lecture et de compréhension. Aussi, le site internet mis à la disposition du public proposait des liens vers ces nombreux documents, ce qui a pu peut-être alourdir le temps de navigation, la compréhension et le temps à passer pour avoir une bonne connaissance du sujet.

D'autre part, 11,09 % des participants ne se prononcent pas (« sans avis ») : révélant une fois de plus la difficulté à appréhender l'ensemble des informations et à en tirer une synthèse générale personnelle.

Enfin, pour recueillir les avis et propositions des participants, la question n°13 laissait la possibilité de s'exprimer plus librement. 20% des participants ont renseigné ce champ libre : possibilité d'expression très ouverte sur l'ensemble des documents et sur les ambitions qui étaient mises en œuvre.

La taille moyenne des réponses traitées est de 199 caractères. La plus grande réponse compte 2 714 caractères et se retrouve dans une contribution libre.

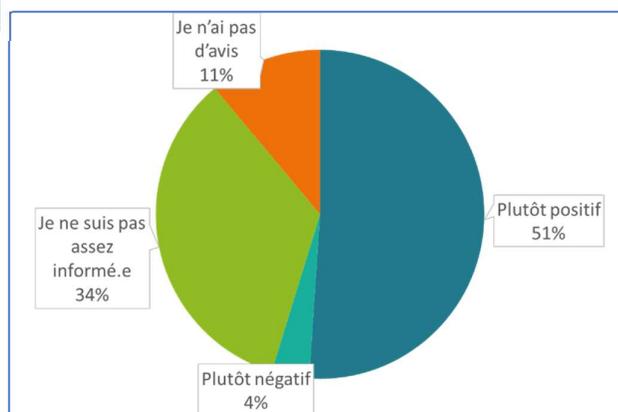
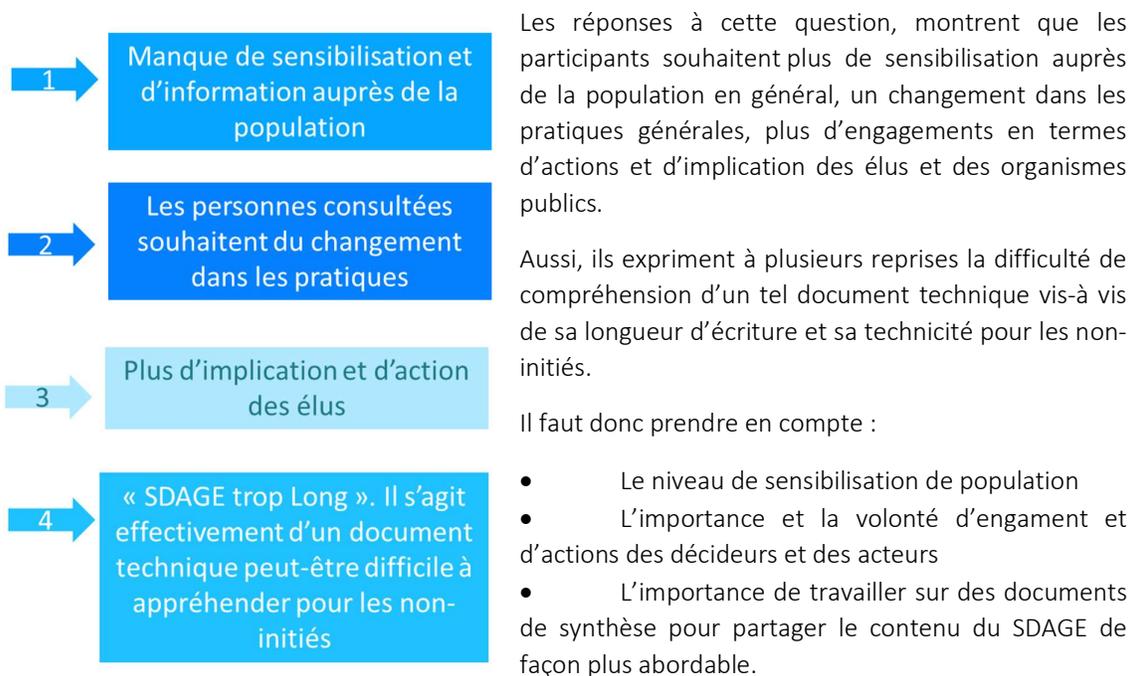


Figure 24: Q12 | Quel est votre avis général sur le SDAGE ?



Des propositions d'actions ont été émises. Les propositions peuvent porter directement sur des modifications du document. Le plus souvent il s'agit d'actions à faire, qui pour certaines d'entre elles, pourraient peut-être être mentionnées au SDAGE. Le détail est consultable en annexe.

4 MISE A JOUR DES DISPOSITIONS AU VU DES RESULTATS

La révision du SDAGE 2022-2027 propose 126 dispositions au total répartie en 4 Orientations Fondamentales. A la suite de l'analyse de la consultation du public et des propositions émises, une relecture a été faite des dispositions.

Notons qu'aucune des dispositions n'est à modifier « en profondeur » suite à l'expression des participants.

Une amélioration peut être envisagée pour la méthodologie même de la consultation du public pour le prochain cycle pour élargir la représentativité de la population (grande personnes, métier moins représenté ...) et augmenter le nombre de participants, comme par exemple les réponses par papier ou avec l'aide des Ambassadeurs Bleus, ou en ouvrant à d'autres réseaux sociaux (Instagram, Tik-Tok, LinkedIn).



Figure 26: Synthèse des remarques et propositions suite à la consultation du public (colonne de gauche), dispositions s'y rapportant dans le SDAGE 2022-27 (centre) et besoin de mise à jour des dispositions (colonne droite)

5 CONCLUSION

- Les avis généraux s'inscrivent tous dans les orientations du SDAGE et de sa révision pour la période 2022-2027.
- Suite à cette consultation, il n'y a pas de disposition à modifier, excepté pour l'Hydro-électricité et la pêche en eau douce. Ces modifications sont soumises à la décision des élus du CEB.
- Les intérêts diffèrent selon les milieux. Ex : mer/assainissement et terre/répression.
- L'attente de la population est forte vis-à-vis de l'implication des Elus et décideurs.
- La population souhaite plus d'actions concrètes des acteurs.
- Il faut noter une méconnaissance générale du document SDAGE car il est qualifié de technique et long.
- La réponse à la consultation peut s'améliorer en élargissant les modalités des questionnaires (papier) à et de communication (Réseaux Sociaux) pour toucher plus de participants et obtenir une meilleure représentativité.

6 ANNEXES : LISTE DES PROPOSITIONS ENNONCEES PAR LE PUBLIC

- Réduction des vitesses d'écoulement des fossés de route ;
- Arrêt de l'imperméabilisation du bas-côté des routes en campagne ;
- Création de jardins de pluie ;
- Réalisation de constructions écoresponsables ;
- Création d'un label environnemental ouvrant droit à une prime ;
- Organisation de retenues collinaires ;
- Creusement de mares ;
- Géoréférencement des zones de mangrove pour les restaurer et les rendre inaliénables ;
- Effectuer régulièrement le curage des rivières ;
- Diminution des émissions de carbone et la crédibilité des solutions renouvelables et non intermittentes ;
- Le stockage de l'eau à grande échelle en saison de pluie est fondamental ;
- Le déplacement des populations comme au Prêcheur ;
- Ne pas construire sur les 50 pas géométriques ;
- La protection des populations pour lesquelles le changement climatique présente un risque de déplacement à moyen et long terme ;
- Ramassage avant l'arrivée des sargasses sur les plages ;
- Il faut plus de sensibilisation, avec des outils de communication moderne et adaptés à tous les publics : personnes âgées, scolaires, citoyens urbains, ruraux et touristes ;
- Remise en place des consignes de bouteilles.
- Changer les traitements anti-termites par des traitements moins rémanents ;
- Dépolluer les réseaux avant de culpabiliser les consommateurs ;
- Limiter l'entrée en Martinique de produits polluants ;
- Mettre plus de bornes à dispositions ;
- Réduire la vente de produits potentiellement polluants ;
- Investir dans le tout à l'égout ;
- Permettre à toute la Martinique d'avoir des poubelles de tri ;
- Apposer un logo sur les produits qui seraient respectueux des milieux aquatiques ou biodégradables ;
- Développer des solutions alternatives aux produits les plus nocifs ;



- Faciliter le tri des déchets à risques ;
- Accompagner les agriculteurs vers une agriculture moins polluante voir biologique ;
- Supprimer la décharge du Robert ;
- Interdire les produits toxiques et nocifs, les pesticides dangereux sur le territoire ;
- Invitation des propriétaires à évacuer leurs eaux pluviales vers les rivières ;
- Limiter les grands évènements qui occasionnent des rassemblements importants ayant un impact sur le milieu aquatique ;
- Mettre suffisamment de poubelles et bornes de tri et panneaux sur tous les sites à disposition du public ;
- Verbalisation ;
- Mettre des poubelles aux abris bus et SURTOUT LES VIDER ;

QUESTION 9 : Êtes-vous favorable à la réouverture partielle d'une pêche récréative en eau douce (pêcher-relâcher) en mettant en place des conditions préalables adaptées

Réponses autres (5,24%)

Les réponses autres peuvent être classées de la façon suivante :

- Oui et plutôt oui :
 - Cela peut permettre d'entretenir et de dépolluer nos rivières ;
 - Il ne faut pas perdre les pratiques traditionnelles de pêche en rivière ;
 - Plutôt oui pour des zones de réouverture ;
 - Oui, mais seulement s'il est possible d'assurer un réel contrôle sur le devenir des captures ;
 - Oui, mais qui effectuera les contrôles du lâcher ?
- Non et plutôt non
 - Je ne peux pas avoir un avis favorable. C'est une pêche récréative pour les humains, soit. Et pour les poissons ? Quid ?
 - Laissons les poissons tranquilles...
 - Pourquoi faire souffrir des poissons inutilement ?
 - Non, cela présente un risque de dérive ;
 - Sûrement pas. Je ne vois pas ce qu'il y a de récréatif ;
 - Je ne conçois pas que la pêche puisse être un loisir récréatif. Tout poisson pêché est blessé et traumatisé ;
 - Pourquoi tuer des poissons juste pour le plaisir ?!
 - Absolument pas, je ne vois pas en quoi le milieu aquatique est protégé si on fait souffrir des animaux juste pour s'amuser ;
 - Vous mettez un hameçon dans la gueule de la bête vous l'enlevez et vous trouvez ça récréatif ;
 - Laissez les poissons vivre ;
 - En Martinique ce n'est pas une priorité ;
 - Je trouve que la pêche récréative est de la barbarie, il vaut mieux essayer de trouver une solution pour l'attraper sans le blesser.
 - Pêcher ou chasser pour ne pas se nourrir ou vendre, je trouve ça inutile ;
 - C'est peut-être créer un stress inutile sur les animaux pêchés ;

- Soit on pêche pour consommer soit on ne pêche pas et on laisse tranquille les créatures marines ;
- La nature n'est pas un jeu, pêcher est fait pour se nourrir ;
- Question difficile, car lors de la pratique de la pêche des blessures peuvent être infligées aux animaux marins ;
- D'autres réponses sont difficiles à situer :
 - Il faudrait que cela soit respecté ;
 - Cette pêche récréative deviendra à coup sûr une de consommation et débordera des limites de pratique autorisées ;
 - La pêche est déjà réelle en rivière je le vois régulièrement et les gens consomment même si on leur dit de ne pas le faire ;
 - Cela servira quand même à la consommation ;
 - Je doute que les poissons pêchés soient réellement relâchés vivants ;
 - Trop tard la contamination est permanente ;
 - La pêche n'a probablement jamais cessé malgré l'interdiction liée au chlordécone
 - Il faut certainement mieux informer la population sur les dangers.

Question 8 : Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau.

Réponses autres (3,88%)

Parmi les 3,8% de réponses « autres », cinq indiquent une information insuffisante.

Des réponses en toutes lettres mentionnent :

- « Le changement climatique est LA priorité, sous peine de disparition des humains de la Terre. »
- « il est déjà trop tard pour nous ».
- Il faut penser demain avec l'étroite collaboration de la nature qui pourrait surprendre par ses capacités d'adaptation.
- Trois réponses indiquent que 40 dispositions ne suffisent pas.
- Une autre signale que les dispositions n'ont pas nécessairement de réels impacts sur le changement climatique local.

Enfin on trouve des réponses générales qui sont difficiles à catégoriser :

- Écologie mentale ;
- Il faut toujours placer la barre très haut avec les politiques ;
- Notre impact sur le changement climatique équivaut à un grain de riz au sein d'une tonne de riz ;
- Que mettre en œuvre pour inverser la courbe ? Décroissance ?
- Le changement climatique n'est pas un problème, ce qu'il manque c'est l'accès à la technologie par tous.

Enfin différentes propositions sont formulées :

- La lutte contre le changement climatique passe par la diminution des émissions de carbone et la crédibilité des solutions renouvelables et non intermittentes ;
- L'adaptation n'est pas suffisante. Il faut également en atténuer les effets en diminuant les émissions de carbone (par le solaire, l'éolien ou l'hydroélectricité) ;

- Le stockage de l'eau à grande échelle en saison de pluie est fondamental ;
- Le déplacement des populations comme au Prêcheur ;
- Ne pas construire sur les 50 pas géométriques ;
- Nous devons agir sur la protection des populations pour lesquelles le changement climatique présente un risque de déplacement à moyen et long terme ;
- Le ramassage avant l'arrivée des sargasses sur les plages ;
- Il faut plus de sensibilisation, avec des outils de communication moderne et adaptés à tous les publics : personnes âgées, scolaires, citoyens urbains, ruraux et touristes.

Q13 | Avez-vous des remarques sur le projet de SDAGE (ambition pour l'atteinte du bon état, objectifs, orientations fondamentales, etc.), ses documents d'accompagnement et/ou son rapport d'évaluation environnementale ?

Propositions claires directement liées à la rédaction du SDAGE :

- Dans le volet sensibilisation formation, inclure des volets "découverte des milieux marins, maritimes et aquatiques" pour les classes primaires, secondaires, lycées, les futurs professionnels de l'EFMA de Trinité ainsi que les masters 2 droit maritime de l'UA ;
- Rendre obligatoire l'étude de faisabilité de filtres plantés pour les stations d'épuration des nouveaux lotissements ;
- Sensibilisation, information et éducation doivent être dans les orientations fondamentales 1 et 2 du SDAGE (à mettre dans l'ordre que vous voulez) ;
- Apporter les justifications adéquates dans le SDAGE afin d'expliquer la non-exhaustivité actuelle des conditions de référence utilisées pour l'évaluation des masses d'eau de surface.

Propositions d'actions (hors communication et sensibilisation) qui ne sont pas forcément liées à des modifications du SDAGE

- Installer d'urgence l'autorité unique de l'eau ;
- Fusionner les acteurs de l'eau ;
- Une seule compagnie pour gérer l'ensemble du réseau d'eau potable en Martinique ;
- Création du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement ;
- Former et impliquer les élus ;
- Intégrer les citoyens dans les projets ;
- Créer et consulter un groupe citoyen/civil pour trouver des solutions et mesures efficaces ;
- Agir tant sur les habitudes des consommateurs que sur les pratiques des producteurs et industries ;
- Faire le point sur tous les aspects qui impactent le bon état écologique ;
- Faire un plan d'action avec agenda, chefs de projets, équipes, budget, planning, dates de fin de projet et amélioration du suivi ;
- Plus de police et de répression, plus de sanctions pour les plaisanciers ;
- Réparation des canalisations d'eau. Changement des canalisations. Rénovation des canalisations. Réparer, développer et entretenir les réseaux ;
- Limiter la pollution par le réseau d'assainissement ;
- Aide afin de changer les vieilles fosses septiques ;
- Mise en place de nouveaux procédés d'épuration plus naturels tels que bassins avec des plantes ;
- Ne pas augmenter le prix de l'eau. Baisser le prix de l'eau. Même prix de l'eau qu'avec la métropole ;
- Indemniser les victimes de la chlordécone ;
- Potabiliser l'eau dans les domiciles. Fournir des filtres à la population ;

- Taxer les articles à usage unique. Réduire les déchets des cantines scolaires. Intégrer les gens en difficulté ;
- Ramasser les déchets plastiques lors de l'entretien des routes ;
- Donner les moyens et motiver les Martiniquais au tri ;
- Diminuer la consommation d'eau potable inutile (toilettes, arrosage, lavage de voiture) ;
- Récupérer les eaux de pluie ;
- Gérer les eaux pluviales ;
- Recréer des récifs coralliens artificiels ;
- Replanter des arbres, arbustes, plantes pour recréer un bon écosystème. Préserver les plages ;
- Favoriser l'implantation / foyer de fontaine à eau atmosphérique par des aides à l'achat ;
- Pourquoi ne pas envisager d'utiliser la désalinisation de l'eau de mer pour arrosage des jardins et cultures ?

D'autres propositions restent très imprécises :

- Changement intégral du réseau formation et sensibilisation des professionnels ;
- Changement du type de gouvernance ;
- Aller vers des mesures plus fortes si l'on veut rattraper le retard accumulé ;
- Retour à des pratiques collectives saines et engageantes, sensibilisantes pour tout un chacun ;
- Respecter notre environnement ;
- Ne pas hésiter à innover dans l'approche globale en s'inspirant par exemple des meilleures pratiques de par le monde ;
- Il est urgent d'agir tant sur les habitudes des consommateurs que sur les pratiques des producteurs et industries ;
- Il faudrait être plus sévère face à l'incivisme ;
- Un accent fort de sensibilisation environnementale.

D'autres se limitent à un constat :

- Ne prévoit pas assez de formation locale ou d'incitation des jeunes aux domaines d'études concernés ;
- Peu de communications et d'actions concrètes ;
- Manque de volonté politique, pas de contrôle ;
- Pas d'éducation et de sensibilisation de la population ;
- Le SDAGE n'est pas doté d'un accompagnement avec des outils financiers dédiés ;
- La mise en œuvre du programme de mesures n'est pas conditionnée ;
- Aucune action contre les feux domestiques.

Les actions de sensibilisation, communication et formation sont revenues auprès de 23 répondants. S'il est parfois difficile de savoir si le répondant parle de la communication de la consultation du public ou de celle qui doit avoir lieu en permanence, nous avons quand même fait l'exercice.

Propositions sur la consultation du public :

- Plus de présence sur les supports numériques ;
- Un film info juste avant ou après le journal TV ;
- Bande info au cinéma ;
- Outil pour public insuffisamment lettré ;
- Pub 4x3 ;
- Expo, intervention dans les écoles, les grandes entreprises et collectivités locales, les associations...
- Plus de minis spots explicatifs sur les radios aux heures de grandes écoutes combinant ;
- Informer sur l'atteinte ou non des objectifs fixés en 2027 et expliquer les causes et conséquences à la population ;

- Utiliser les jeux, quiz.

Propositions sur l'information, la sensibilisation et la formation en général, les idées suivantes sont apparues :

- Communiquer auprès des jeunes ;
- Apporter l'information au niveau des écoles, le milieu scolaire ;
- Information ou formation dans les collèges, lycées ou université ;
- Réalisation d'ateliers au plus près de la population ;
- Communiquer à la population martiniquaise qui se trouve hors de la Martinique ;
- Avoir des réunions avec les citoyens dans les communes (citadins, agriculteurs, commerçants, etc.) ;
- Information dans les quartiers ;
- Communication vers les usagers ;
- Accompagnement des particuliers par paliers ;
- Sensibilisation sur le changement climatique, protection de l'environnement, problématique de la ressource ;
- Informer Associer Engager la population ;
- Information relative aux actions en lien avec les pratiques usuelles ;
- Éducation des professionnels du tourisme en bateau ;
- Outils de vulgarisation à préparer ;
- Mise en ligne de jeux de connaissance interactifs sur les sites de tous les services publics liés à l'eau ;
- Montrer des vidéos et les diffuser sur les réseaux mettant en valeur les bonnes pratiques vertueuses voire ridiculisant les pollueurs ;
- Augmenter le retour d'information entre les deux révisions du SDAGE.

Propositions sur la méthodologie de la consultation, à savoir :

- Sondage reste très général ;
- Manque de communication (TV, média) ;
- Manque d'outils pour les personnes insuffisamment lettrées ;
- Manque de sensibilisation au changement climatique ;
- Limitation à trois choix ;
- Manque de jeux informationnels ;
- Trop long ;
- Manque de communication ciblée ;
- Penser à la fracture numérique ;
- Pas de résumé simple ;
- Pas de déplacement dans les écoles, les entreprises, et associations ;
- Pas d'accès au document en plus du questionnaire.

7 QUESTIONNAIRE ENTIER

La directive-cadre sur l'eau (DCE) est un texte réglementaire européen qui fixe un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface, des eaux de transition, des eaux côtières et des eaux souterraines. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document d'application territorial.

Le nouveau **SDAGE** de Martinique entre en application en 2022 pour une durée de 6 ans. Il sera **opposable aux décisions administratives** dans le domaine de l'eau jusqu'en 2027.

La consultation du public constitue une étape obligatoire avant sa finalisation et son approbation par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Martinique.

Du 15 mars au 15 septembre 2021 vous êtes invité(e) à donner votre avis sur ce projet.

Présentation générale du SDAGE Martinique

Le SDAGE a vocation à s'intéresser à l'eau de manière très large. Il aborde la question environnementale en visant **le bon état des eaux et des milieux aquatiques**, tel que le définit l'Europe, ainsi que **la conciliation des usages**.

Pour cela, il tient compte **des pressions** (pollutions) identifiées dans **l'état des lieux réalisé en 2019**, à savoir :

- Les impacts induits par émissions de **l'assainissement** (collectif et individuel) et les **rejets industriels**
- Les impacts induits par **l'agriculture** (engrais et pesticides)
- Les **prélèvements d'eau** pour la distribution d'eau potable, l'irrigation et l'abreuvement des animaux et pour les autres activités économiques (usages industriels d'eau brute)
- Les contraintes exercées par **l'aménagement du territoire**
- Les conséquences du **changement climatique** et les effets des espèces exotiques envahissantes.

Les grandes priorités du SDAGE 2022-2027 sont :

- > Tendre vers le **zéro pression « assainissement » collectif en 2027**
- > **Mettre aux normes les fosses septiques**
- > Mener une **politique sociale de l'eau** (solidarité financière, prix de l'eau)
- > Concilier les **usages** (eau potable / **sécheresse** / **lutter contre les fuites**)
- > **Reconquérir le milieu marin dégradé**
- > Protéger les **mangroves**
- > Lutter contre les **pollutions pesticides**
- > Renforcer la **sensibilisation, la connaissance et la formation**
- > Renforcer la **gouvernance de la gestion de l'eau**

Au-delà de la prise en compte de l'environnement, le SDAGE de Martinique place **les martiniquais au centre de ses préoccupations**, car le rôle de la population est très important pour la mise en place des différentes politiques.

Le SDAGE Martinique est organisé autour de 4 Orientations Fondamentales :

Orientation Fondamentale n°1 : Concilier les usages humains et les milieux aquatiques

Sous-Orientation A: Mieux connaître l'état de la ressource et de nos prélèvements

Sous-Orientation B: Mettre en œuvre des actions de gestion durable de la ressource

Sous-Orientation C: Sécuriser et diversifier la ressource en eau

Sous-Orientation D: Développer la gouvernance et la solidarité

Orientation Fondamentale n°2 : Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Sous-Orientation A: Diminuer les pollutions domestiques et urbaines

Sous-Orientation B: Réduire la pollution diffuse par les substances dangereuses

Sous-Orientation C: Améliorer les pratiques agricoles

Sous-Orientation D: Lutter contre l'érosion

Orientation Fondamentale n°3 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables

Sous-Orientation A: Gérer durablement les cours d'eau et leur continuité

Sous-Orientation B: Préserver le milieu marin

Sous-Orientation C: Protéger les mangroves et les zones humides

Sous-Orientation D: Favoriser la gestion concertée et la bonne gouvernance

Orientation Fondamentale n°4 : Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements

Sous-Orientation A: Mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques

Sous-Orientation B: Développer des pratiques innovantes ou plus durables

Sous-Orientation C: Mieux communiquer et agir efficacement sur les comportements

Le SDAGE comporte **127 dispositions** réparties dans les Orientations Fondamentales (exemple : disposition I-D-7).

Le SDAGE est accompagné :

- d'un programme de mesures (PDM) qui identifie les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE (le bon état des eaux),
- de documents d'accompagnement,
- d'un rapport d'évaluation environnementale.

Pour s'assurer que le SDAGE correspond aux attentes du public et des acteurs de l'eau, **VOTRE AVIS nous intéresse :**

Message d'accueil

Bienvenue sur ce questionnaire qui dure environ 10 minutes.

Merci pour vos avis et réponses, ainsi que pour la diffusion de ce questionnaire dans vos réseaux.

Si vous ne terminez pas ce questionnaire, vous pouvez enregistrer vos réponses en cliquant sur le bouton « Finir plus tard » situé en haut à droite et le reprendre plus tard.

Il est possible de revenir en arrière, uniquement à l'aide du bouton "Précédent" situé en bas à gauche.

Ce questionnaire **anonyme** traite de manière successive les 4 Orientations Fondamentales du SDAGE Martinique.

Vos réponses serviront à alimenter les débats politiques du Comité de l'Eau et de la Biodiversité Martinique **en vue de la finalisation du SDAGE d'ici à mars 2022.**

Les résultats de cette consultation seront restitués début 2022 sur les sites de la DEAL et de l'ODE.

J'ai lu et accepte les règles de confidentialité.

Afficher la politique

Politique de confidentialité des données du questionnaire

Ce questionnaire du CEB Martinique et du Préfet fera l'objet d'un traitement statistique dans le cadre de la consultation du public sur les projets de SDAGE et de PDM 2022-2027. Ce questionnaire est strictement anonyme. Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), les données à caractère personnel qui pourraient apparaître dans les rubriques dédiées à l'expression libre ne seront pas exploitées.

Orientation Fondamentale n°1 : Concilier les usages humains et les milieux aquatiques

Lien vidéo ODE introduction OF 1

Périodiquement, les pluies s'avèrent insuffisantes pour permettre l'alimentation convenable des rivières et des nappes souterraines. Dans le même temps, les besoins des agriculteurs et dans une moindre mesure de la population sont importants. La coïncidence de ces deux phénomènes provoque une contrainte importante sur le débit des rivières et le niveau des nappes. L'alimentation en eau potable et pour l'irrigation peut s'en trouver perturbée pendant plusieurs mois.

01- Selon vous, que faut-il faire pour gérer la tension sur la ressource en eau lors du carême ?
(Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

<input type="checkbox"/>	Réduire les consommations pour l'eau potable (économiseurs d'eau à fixer sur les robinets et chasses d'eau, etc.), l'irrigation agricole (goutte à goutte, changements de cultures, etc.) et l'industrie (modification des dispositifs de fabrication industriels)
<input type="checkbox"/>	Mieux utiliser l'eau : lutter contre les fuites des réseaux de distribution, améliorer le fonctionnement des équipements de distribution d'eau comme par exemple installer plus de réservoirs, plus de surpresseurs ou développer les interconnexions de réseaux, etc.)
<input type="checkbox"/>	Réutiliser les eaux usées traitées (pour les usages non potables...)
<input type="checkbox"/>	Chercher à accéder à plus d'eau pour satisfaire les besoins : stocker l'eau de pluie (citernes souples d'eau ou bâches ...), stocker l'eau des rivières en période de crue, etc.
<input type="checkbox"/>	Mieux comprendre le changement climatique pour pouvoir s'adapter
<input type="checkbox"/>	Je ne suis pas assez informé.e
<input type="checkbox"/>	Je n'ai pas d'avis
<input type="checkbox"/>	Autre(s), précisez :

De multiples acteurs interviennent dans le domaine de l'eau en Martinique. Le service de l'eau potable comporte le captage, le traitement, le transport et la distribution tandis que la gestion de l'eau de manière plus large englobe la protection des milieux aquatiques. Le service de l'assainissement comporte le transport, le traitement dans les stations collectives, l'évacuation dans le milieu naturel et le contrôle des installations individuelles. Les milieux aquatiques comme les rivières, les zones humides ou le littoral peuvent faire l'objet d'intervention pour leur protection ou leur entretien.

02- Quel(s) acteur(s) de l'eau en Martinique connaissez-vous ? **(Citez MAX 3 noms)**

.....

03- Selon vous, quelles sont les actions prioritaires que chaque usager (privé et public : particuliers, collectivités, entreprises, État, etc.) peut mettre en œuvre pour diminuer son impact sur la ressource en eau ? (Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

Diminuer sa consommation d'eau (par exemple, en privilégiant les douches au lieu des bains, en prenant des douches moins longues, en ne laissant pas couler l'eau inutilement, en arrosant moins son jardin, en installant des équipements sanitaires économes en eau, etc.)

Renoncer à des projets trop consommateurs en eau (piscine personnelle, ne pas arroser en carême, diminuer la fréquence de lavage de voiture, etc.)

Modifier son comportement ou ses critères d'achat (par exemple, en comparant la consommation d'eau des différents modèles lorsque l'on achète une machine à laver ou un lave-vaisselle, en achetant des produits ou des aliments dont la production a nécessité peu d'eau, etc.)

Réutiliser l'eau (par exemple, en arrosant ses plantes avec l'eau de cuisine, en récupérant l'eau de pluie et en la réutilisant pour son usage personnel, etc.)

Rien, j'ai d'autres préoccupations

Je n'ai pas d'avis

Autre(s), précisez :

Au-delà de la capacité à mettre à disposition l'eau potable, le prix peut aussi être une contrainte pour certaines personnes aux revenus modestes. L'équilibre financier devant être assuré au niveau des collectivités et des services de l'eau, la réduction du prix de l'eau en deçà d'une consommation de base devra être compensée.

04 - Êtes-vous prêt à payer plus cher le mètre cube supplémentaire pour réduire le prix dû par les ménages à faible revenu ?

Plutôt oui Plutôt non Je ne suis pas assez informé.e Je n'ai pas d'avis

Que prévoit le projet de SDAGE ? (lien interactif vers la page : « les grandes priorités du SDAGE 2022-2027 ») avec la liste des dispositions dédiées.

Orientation Fondamentale n°2 : Reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Lien vidéo ODE introduction OF 2

Il y a de nombreux enjeux pour reconquérir la qualité des milieux aquatiques, mais la **lutte contre les pollutions** est jugée prioritaire. Des causes importantes de dégradation des milieux aquatiques de Martinique sont liées à l'**assainissement des eaux usées**, mais aussi aux **pesticides**. Les origines peuvent venir des **particuliers** (fosses septiques peu efficaces par exemple) ou des **professionnels** (industries, agriculture, aménagement du territoire...). Une **action collective** est nécessaire

05- Selon vous, que faut-il faire pour réduire les pollutions des milieux aquatiques ?

(Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

- Mieux connaître les pollutions et leurs effets nocifs, pour agir de manière plus ciblée et plus efficacement
- Renforcer la réglementation, en interdisant la vente et l'utilisation des substances les plus nocives pour la santé et les milieux aquatiques
- Contrôler davantage les rejets des industries les plus polluantes
- Contrôler davantage les rejets des stations d'épuration
- Ce n'est pas un enjeu, il y a d'autres priorités
- Je ne suis pas assez informé.e.
- Je n'ai pas d'avis
- Autre(s), précisez :

Au-delà des actions collectives, le mode de vie de chacun a un impact plus ou moins important sur l'environnement et les milieux aquatiques. Le type de consommation familiale est par exemple un des points d'entrée de cette influence (achat de produits agricoles locaux, choix de biens à emballage réduit...).

06- Selon vous, que faut-il faire pour améliorer les modes de consommation qui ont un impact sur les milieux aquatiques ?

- Informer plus régulièrement les usagers sur la composition des produits et leur impact sur l'environnement
- Consommer autrement en se tournant vers des produits qui par leur composition ou leur mode de production ne présentent pas de danger pour les milieux aquatiques
- Trier les déchets et les rapporter aux bons endroits (bornes spécifiques, pharmacie, etc.) pour qu'ils soient traités de manière adaptée
- S'investir dans une démarche citoyenne pour promouvoir des actions en faveur d'une moindre utilisation des substances dangereuses dans ma commune
- Rien, ce n'est pas une préoccupation prioritaire
- Je n'ai pas d'avis
- Autre(s), précisez :

Que prévoit le projet de SDAGE ? (lien interactif vers la page : « les grandes priorités du SDAGE 2022-2027 ») avec la liste des dispositions dédiées.

Orientation Fondamentale n°3 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables

Lien vidéo ODE introduction OF 3

L'eau est indispensable à la vie et nous rend des services visibles ou invisibles : alimentation en eau potable, dilution de nos pollutions dans les rivières, loisirs et cadre de vie, etc.

Pourtant, elle est parfois perçue comme une contrainte, en particulier dans les projets d'aménagement (construction d'habitations, d'écoles, de stades, etc.). Lorsque des aménagements sont prévus, la question environnementale n'est posée qu'en dernier alors qu'elle devrait être traitée en amont : Comment donner plus de place à l'eau et aux milieux aquatiques ?

07 - Selon vous, que faut-il faire pour aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques alentours ? (Vous pouvez cocher 3 cases maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires)

- Limiter les obstacles au libre écoulement des cours d'eau
- Restaurer les zones naturelles, notamment les zones humides, les mares et les mangroves
- Limiter les extensions d'urbanisation
- Réduire les surfaces imperméables (parkings, front de mer bétonné...)
- Je n'ai pas d'avis
- Autre(s), précisez :

08 - Le changement climatique a été pris en considération par le projet de SDAGE puisque 40 dispositions sur les 127 intègrent des actions pour s'y adapter. Pensez-vous que le changement climatique a été suffisamment pris en compte dans le projet de gestion de l'eau ?

- Plutôt oui
- Plutôt non
- Ce n'est pas une priorité
- Je n'ai pas d'avis
- Autre(s), précisez :

Que prévoit le projet de SDAGE ? (lien interactif vers la page : « les grandes priorités du SDAGE 2022-2027 ») avec la liste des dispositions dédiées.

Orientation Fondamentale n°4 : Connaître pour mieux gérer l'eau et agir sur les comportements
--

On ne protège bien que ce qu'on connaît bien. L'amélioration des connaissances et le partage de l'information avec le public et la formation, restent des priorités dans le SDAGE.

Sensibiliser les martiniquais à mieux s'appropriier les milieux aquatiques tout en les respectant, inciter à faire évoluer des pratiques impactantes pour l'environnement sont aussi des enjeux du SDAGE. Le SDAGE propose des solutions dans ce sens

La pratique de la pêche en rivières est interdite en Martinique en raison de la présence de chlordécone dans le poisson. Le SDAGE prévoit une réouverture partielle (sur certains sites étudiés préalablement, pour la pratique d'une pêche récréative, c'est à dire non destinée à la consommation).

09- Êtes-vous favorable à la réouverture partielle d'une pêche récréative en eau douce (pêcher-relâcher) en mettant en place des conditions préalables adaptées ?

- Plutôt oui
- Plutôt non
- Ce n'est pas une priorité
- Je n'ai pas d'avis
- Autre(s), précisez :

10- Quel type d'actions proposeriez-vous pour limiter l'impact des mauvaises pratiques sur le milieu marin ? (*Classer par ordre de priorité : 1 priorité forte à 7 priorité faible*)

- Interdiction-répression
- Communication, sensibilisation, éducation
- Engagement politique
- Améliorer le traitement collectif et privatif des eaux usées
- Améliorer les pratiques agricoles, développer une agriculture saine
Améliorer les pratiques liées à la plaisance et au nautisme
- Améliorer les pratiques liées à la pêche

11- Quelles sont les pratiques que vous comptez modifier lors des événements en extérieur pour préserver les milieux aquatiques ? (*Vous pouvez cocher 3 cases au maximum, correspondant aux actions que vous jugez prioritaires*)

- Renoncer à participer à un grand évènement qui porte atteinte à l'environnement selon vous.
- Partager les bonnes recommandations auprès des personnes que vous invitez.
- Ne plus utiliser de matériels jetables.
- Veiller à ne rien laisser tomber dans le milieu naturel.
- Récupérer tous mes déchets en quittant les sites.
- Je n'ai pas d'avis.
- Autre(s), précisez :

Que prévoit le projet de SDAGE ? (*lien interactif vers la page : « les grandes priorités du SDAGE 2022-2027 »*) avec la liste des dispositions dédiées.

Avis sur l'ensemble du SDAGE et de ses annexes

12- Quel est votre avis général sur le SDAGE ?

- Plutôt positif Plutôt négatif Je ne suis pas assez informé.e Je n'ai pas d'avis

13- Avez-vous des remarques sur le projet de SDAGE (ambition pour l'atteinte du bon état, objectifs, orientations fondamentales, etc.), ses documents d'accompagnement et/ou son rapport d'évaluation environnementale ?

Commentaire libre

Informations complémentaires

Sexe : Homme Femme

Âge : 18-24 25-35 36-50 51-64 65 et plus

Code postal : _____

Catégorie socioprofessionnelle :

<input type="checkbox"/> Agriculteur	<input type="checkbox"/> Pêcheurs
<input type="checkbox"/> Artisan, commerçant	<input type="checkbox"/> Élève ou étudiant
<input type="checkbox"/> Profession libérale, cadre supérieur	<input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle
<input type="checkbox"/> Employé	<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> Ouvrier	

Comment avez-vous entendu parler de la consultation du public ?

- Internet (réseaux sociaux, courriels ...)
- Médias (TV, presse, radio...)
- Votre collectivité (mairie, communauté d'agglomération, établissement public ...)
- Votre réseau professionnel ou privé
- Association (laquelle ?) :
- Autre (lequel ?) :

En cliquant sur "Envoyer", vous vous engagez à valider de manière définitive l'ensemble de vos avis.

Si vous n'avez pas saisi tous vos avis, ne cliquez pas sur "Envoyer". Vous avez encore la possibilité de saisir ces avis à l'aide du bouton "Précédent".

Vous pouvez aussi participer à la consultation du public sur le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) qui se déroule en même temps. Le questionnaire se trouve à l'adresse suivante :

[HTTP://ENQUETEUR.MARTINIQUE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/INDEX.PHP/537647?LANG=FR](http://enqueteur.martinique.developpement-durable.gouv.fr/index.php/537647?lang=fr)

Merci pour votre participation.